

2<sup>e</sup> tour de scrutin. Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15.
à savoir bulletins blancs etc.	1.
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14.
Majorité absolue	8.

M. Roux René Froid	M. Laurent	1 voi
Salain 6 voix	Le Di	1 voi

3<sup>e</sup> tour de scrutin  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
 M. Roux René Froid — ont obtenu 11.  
 Salain 6 voix.

ont été proclamés élus M. Roux René cultivateur, qui a de suite accepté le mandat.

Salain	Rannou	River
M. L. Carr	Mergoulay	Loyach
M. Le Bar		Le Goff
		Bacou
		Fousteun

M. Le Maire dispose sur le bureau avec toutes les pièces à l'appui, le procès verbal de l'enquête à laquelle il a été procédé les 21, 22, et 23 juil 1902. en conformité des dispositions de l'ordonnance du 23 août 1838 par M. Le Roux Froid commissaire délégué à cet effet par M. le Préfet sur l'utilité publique du projet de fixation de tracé de chemin d'intérêt commun n° 13, de Quempier à Crégoirez entre les points 0, 1<sup>er</sup> 500 et 1<sup>er</sup> 800. A donné lecture des déclarations et réclamations qui se sont produites à cette enquête, et invité l'assemblée à examiner ces réclamations ainsi que l'avis du commissaire enquêteur à les discuter et à se prononcer définitivement par une nouvelle délibération motivée. Le conseil municipal après avoir pris connaissance des diverses déclarations consignées ou annexées au procès verbal d'enquête et discuté les motifs d'opposition invoqués par les réclamants ainsi que ceux développés dans l'avis de M. Le Commissaire enquêteur. Considérant qu'aucune observation ni protestation n'a été soulevée à l'enquête contre le tracé, et que M. Le Commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet présenté. Par ces motifs le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'approuver le projet de fixation de tracé présenté par le service vicinal.

Fait et délibéré en mairie à Crégoirez le jour, mois, et an susdit et ont signé les membres présents excepté le sieur Lisant illeté. Le conseil accepte la transaction faite avec la compagnie la Nationale à l'occasion de l'incendie de l'Eglise du 23 novembre, transaction fixant l'indemnité à la commune de 241,90c. Le conseil autorise le Receveur M. Le Maire à faire cette somme, et à la reverser à la caisse de la fabrique chargée d'affectuer les réparations.

Salain Froid Mergoulay  
 Roux René Le Goff  
 Bacon Carr L. Goff  
 Fousteun Rivier Loyach

L'an mil neuf cent. Deux, le vingt un Décembre à huit heures  
du matin. Le conseil municipal de la commune d'Orgueil  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en séance  
publique, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents M. le Baron Joseph, Baron Louis,  
Saladin, Le Goff, Briand, Rivou, Dornic, Kergourlay,  
Le Corre, Quelven, Le Maire  
Absents M. le Baron, Le Grand, Le Corre, Feunteun,  
Laurent, Le De, Girant, Le Baron Louis,

M. Rivou élu secrétaire  
Le conseil autorise M. le Maire à traiter de gré à gré  
pour les travaux de réparations des dégâts faits à l'église  
paroissiale par l'incendie

Le Goff pour Saladin      Le Baron Kergourlay  
M. le Baron Briand      Baron Louis  
Le Corre, Quelven

L'an mil neuf cent. trois, le dix huit y janvier à huit heures du matin  
Le conseil municipal de la commune d'Orgueil  
s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. le Maire

Étaient présents M. le Baron Louis, Le Goff, Quelven, Feunteun,  
Baron Louis, Baron Joseph, Girant, Saladin, Briand, Dornic,  
Kergourlay, Le Maire  
Absents M. le Baron, Le Grand, Le De,

M. le Baron Louis élu secrétaire  
Le conseil vote une somme de quarante francs au profit des  
de l'industrie et d'ouvriers d'union sans pain ni feu. et prie M. le Maire  
d'ouvrir un crédit supplémentaire pour l'acquisition de cette somme

Le Maire Dornic Le Baron Le Goff  
Feunteun      Baron Louis  
Kergourlay      Baron Quelven  
M. le Maire

le huit. un Décembre à huit heures  
municipal de la commune d'Erqueville  
de ses séances, en ses séances  
de M. H. de Beauvoir  
Bacon Joseph, Bacon Louis,  
Bacon, Dornic, Bergaury,  
de Beauvoir  
de Grand, Lepach, Feunteun,  
de Beauvoir Louis,

le Maire à traités de gré à gré  
rations des dégâts faites à l'ég  
de Bacon Bergaury  
Bacon Joseph

le huit janvier à huit heures du matin  
commune d'Erqueville  
Maire sous la présidence de M. H. de Beauvoir  
Louis, de Coff, Quelren, Feunteun  
aut, Salain, Briant, Dornic  
de Beauvoir

le Maire  
quarant. francs au profit des pauvres  
sans pain ni feu, et pour le P. P.  
pour couvrir cette dépense  
Dornic, de Bacon, de Coff, Briant  
Bacon Quelren  
de Beauvoir  
de Beauvoir

Le conseil municipal de la commune d'Erqueville  
est convoqué pour Dimanche prochain 22 février à 8 heures  
du matin, pour la tenue de la session ordinaire du mois  
de février  
Erqueville le 11 février 1903

L'an mil neuf cent trois, le vingt deux février à huit  
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Er-  
queville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour  
la tenue de la session ordinaire du mois de février sous la pré-  
sidence de M. H. de Beauvoir  
étaient présents M. H. Briant, Girant, Laurent, Ber-  
gaury, Bacon Louis, de Beauvoir Louis, Feunteun, Bacon  
Joseph, de Beauvoir, Briant,

Assents M. H.

M. de Beauvoir Louis élu secrétaire  
le Maire donne connaissance au conseil des Demandes  
de Dispenses à titre de soutien de famille des veuves  
Coustans Etienne Marie, Gueno Jean Louis Marie  
de Moigne Pierre Marie, de Beauvoir Pierre Christophe  
Lijon Jean Louis Marie, Cabout Francois Marie  
Bacé Michel, orientés coexist de la classe de  
1902

Le Conseil après avoir délibéré émet un avis favorable  
à la demande des susnommés  
2° Le Maire expose au conseil municipal que les crédits  
ci après énoncés du budget de 1902 ont été insuffisants et  
qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà  
des crédits par confection des mandats de 1902. Combien des mandats  
concernent les frais de perception de l'octroi, contribution et subvention  
pour les réparations du 18<sup>e</sup> 1902 et réparation de l'église. Emploi de  
l'indemnité versée par la compagnie d'assurance la nation.



l. 1161 38  
 3<sup>e</sup> de Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> Gode...  
 titulaires à l'école de hameau de Peston au demandant la construction  
 construction d'une deuxième classe au dit école et la création d'un poste  
 instituteur adjoint; le conseil après avoir délibéré considérant que bon nombre  
 de conseillers sont absents, renvoie cette question à la session de mai

Le Maire  
 H. Le Beau  
 L. Beauvais  
 Bacon Feunteun Kergourlay

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
 est convoqué pour le vendredi 22 Mai à 8 heures  
 pour la session ordinaire du mois de Mai

Erqui-Gabrie le 16 Mai 1903  
 Le Maire  
 H. Le Beau

L'an mil neuf cent trois, le vingt deux Mai à huit heures  
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie s'est réuni  
 au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire  
 du mois de Mai, sous la présidence de Henri Le Beau maire

Étaient présents M. M. Bollon, Le Beau Louis, Kieu, Salavin,  
 Girant, Bacon Joseph, Loach, Feunteun, Le Goff, Dornier,  
 Bannou, Le Coze, Quelven, Bacon Louis, Le Beau maire  
 Absents M. M. Le Grand, Le Di, Kergourlay

M. Le Beau Louis élu secrétaire  
 Au Comité ad hoc les recettes et l'exercice 1902 par  
 la forme de  
 les dépenses à  
 Excédant de 1902.  
 Upon des exercices antérieurs.  
 Excédant des recettes au 31 Mars 1903

8396.00
7607.00
783.00
9373.00
1116.00



Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
 convoqué pour le 30 août courant, pour la tenue de la  
 session ordinaire du mois d'août  
 Erqui-Gabrie le 24 août 1903  
 Le Maire  
 H. Le Beau

L'an mil neuf cent trois, le trente août à huit heures  
 matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie  
 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la  
 session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de  
 H. Le Beau, maire

Étaient présents M. M. Bacon Louis, & D. Josephi, Ba-  
 con Josephi, Quelven Louis, Laurent J<sup>m</sup> Marie, Le Beau Louis  
 Noire Ben, Kergourlay Laurent, Corant yvon, Brune  
 Le Beau, maire

Absents M. M. Bollore, Le Grand, Le Corre, Feunteun, Corait  
 Bannou, Le Goff.

M<sup>r</sup> Le Beau Louis élu secrétaire  
 Le Maire donne connaissance au conseil des demandes de  
 dépenses de lurs juriés de l'instruction de 13 jours du  
 M<sup>r</sup> Bascoit François, Guindau Jean, Sijorn Jacques,  
 Le Moigne François, Bihanic Josephi, Stevinau Jean  
 Marie, Kergourlay Alain

Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable aux  
 demandes des sus nommés

Le Riv. Bacon Laurent J<sup>m</sup> Kergourlay  
 Guillin Le Beau  
 Secrétaire tenant

Le conseil nommé pour la révision des listes des électeurs  
 consulaires pour 1904 M. M. Briand, Le Beau Louis  
 Guillin Bacon Laurent J<sup>m</sup> Le Beau  
 Le Riv. Kergourlay Bacon

de la commune d'Erquie-Gabrie  
soutenant, pour la tenue de la  
séance le 24 août 1903  
Le Maire  
H. Le Beau

trois, le trente août à huit heures  
de la commune d'Erquie-Gabrie  
de ses séances, pour la tenue de la  
séance, sous la présidence de M.  
M. Bacon Louis, Le D<sup>r</sup> Joseph, M.  
Laurent J<sup>r</sup> Marie, Le Beau Louis  
Laurent, Girant yvon, Briand  
Le Grand, Le Corre, Feunteun, Espar

secretaire  
au conseil des Demandes de  
d'instruction de 13 jours des  
maître Jean, Sijorn Jacques,  
Bani Joseph, Hervin Jean

il émit un avis favorable aux  
Le D<sup>r</sup> Joseph Le Beau  
Laurent J<sup>r</sup> Marie Kergourlay  
Yvelin Le D<sup>r</sup> Joseph  
Le Beau Louis  
M. Briand, Le Beau Louis  
Le Beau Louis  
Kergourlay Bacon

Le conseil est d'avis de vendre les arbres existant sur le plo.  
aire de St. Guinol, qui appartient à la commune. et pour  
M. le Maire de faire le nécessaire auprès de M. le Préfet  
pour que la commune soit autorisée à les vendre

Le D<sup>r</sup> Joseph Le Beau  
Laurent J<sup>r</sup> Marie Kergourlay M. Rivin  
Le D<sup>r</sup> Yvelin Bacon  
Secrétaire

M. le Maire demande l'avis du conseil sur la question  
de création d'une classe nouvelle à l'école de Lestouan  
Le conseil vu que plusieurs conseillers sont absents ajourne  
cette question à la prochaine session

Le D<sup>r</sup> Joseph Le Beau  
Laurent J<sup>r</sup> Marie Bacon  
M. Rivin  
Le D<sup>r</sup> Yvelin Bacon

Le conseil municipal de la commune d'Erquie-Gabrie est convoqué  
pour le dimanche 13 septembre courant, à l'effet d'élire des Députés  
et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 1<sup>er</sup> octobre 1903.

Erquie-Gabrie le 6 septembre 1903  
Le Maire  
H. Le Beau

### Election sénatoriale

Procès-verbal de l'élection de six Députés et de deux suppléants  
L'an mil neuf cent, trois le 13 septembre à huit heures du matin  
Le conseil municipal de la commune d'Erquie-Gabrie s'est réuni dans le  
lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Le Beau Louis  
Et étaient présents M. le conseiller municipal M. M. Rivin, Le  
Beau Louis, Le Goff, Esparth, Girant, Bacon Joseph, Boller,  
Briand, Bacon Louis, Feunteun, Saloin, Kergourlay, Laurent, Dorvic

Absents M. M. Rannau, Le Grand, Le Corre, Le D<sup>r</sup> Joseph

Le conseil a élu pour secrétaire M. E. Beau Louis  
 M. le Président a donné lecture; Des articles transcrits ci contre de la loi organique  
 Du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1875  
 2<sup>e</sup> Du décret du 1<sup>er</sup> septembre 1903 concernant les conseils municipaux à l'effet  
 de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale  
 qui doit avoir lieu le 27 octobre dans le département  
 3<sup>e</sup> De l'article 1<sup>er</sup> § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret  
 Du 3 janvier 1876 visés dans le décret de convocation  
 Election des délégués  
 1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret à la  
 majorité absolue des suffrages à l'élection de six délégués  
 Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé au  
 Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a commencé à 7 heures. il a donné les résultats ci après  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne  
 A Dédun: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation  
 suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Beste pour le nombre de suffrages exprimés	
Majorité absolue	15
Ont obtenu	8
M. E. Beau Louis	15
M. Mollore René	13
M. E. Beau Louis	10
M. Salain	10
M. Bacon Louis	9
M. Boie	7
M. Laurent	7
M. Barrou Louis	5
M. Médèle Jean Marie	5
ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués	15
M. E. Beau Louis	
Mollore	
E. Beau Louis	

Salain  
 Bacon  
 a donné  
 Bombu  
 à Dédun  
 sont au  
 reste fu  
 majori  
 ont ob  
 M.  
 ont obt  
 M. Beau  
 le mand  
 ont ob  
 voie. M.  
 M. Giff  
 ont été  
 Jan Mar  
 Le G  
 pour m  
 M  
 Le conse  
 longue d  
 sentis qu'on  
 M. le Pré  
 sont délé  
 M.  
 M.

Admission Arkas  
 M. E. Beau Louis

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COMPARTIMENT

LOT# EMC05201610754

CE



L'an mil neuf cent trois, le dix huit octobre, Nous  
de la commune d'Éguis: Galvée, avons procédé à l'installation  
tion de M. Galvée en qualité d'instituteur stagiaire à l'école  
communale de garçons au bourg de cette commune. A l'occasion  
installation nous avons dressé le présent procès verbal que  
M. Galvée a signé avec nous.

Le conseil municipal de la commune d'Éguis: Galvée  
est convoqué pour le dimanche 22 Novembre courant  
pour la tenue de la session ordinaire du mois de Novembre  
Éguis: Galvée le 8 Octobre 1903.  
Le Maire.  
H. Le Bour

L'an mil neuf cent trois, le vingt deux novembre à huit  
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Éguis  
Galvée s'est réuni en lui ordinaire de ses séances, pour la tenue  
de la session ordinaire du mois de novembre sous la prési-  
dence de M. Henri Le Bour. Le Bour Louis et Louis  
étaient présents M. M. Le Bour Louis, Feunteun, Girard, Le  
con Louis, Bacon Joseph, Boire, Le Corre, Briand, H. Le Bour  
Maire Galvée,  
absents Le Grand, Le Rach, Bollore, Quelven, Le Goff, Le De,  
Hingouplap, Leurent  
M. Le Bour Louis élu secrétaire  
Le conseil nomme pour la révision de la liste électorale pour l'année  
M. Le Bour Louis et membres de la commission des réclamations  
Le Corre et Henri Boire.  
2° Pour se conformer à la loi le conseil procède à la nomination  
de vingt propriétaires pour former la liste des électeurs pour  
l'année 1903 M. M. Maki Jean, Madeleine François, Le Bour Louis,  
Henri François, Le Bour Henri (Henri), Le Bour Alain,  
Louis, Le Bour Jean, Le Bour Jean, Jean Le Bour



M. L. Bourc Louis du secrétaire  
 Le Maire donne connaissance au conseil des Demandes de Disjunctes à titre  
 de section de famille des M<sup>rs</sup> Bloch, Herve, Marie, Guyon Jean Marie  
 Gauchon J<sup>ns</sup> Marie, Biau Pierre Jean, Bourc J<sup>ns</sup> Louis Marie jeune  
 de la classe 1903 et Guennou J<sup>ns</sup> Louis de la classe 1902  
 Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à ces Demandes  
 2. Le conseil vote l'abandon des arbres existant sur le placis de St Gué-  
 noble; ensuite le conseil vote d'une partie des fonds provenant de cette vente  
 à remplacer ces arbres par des jeunes plants et le reste à être employé à tracer  
 le sentier chemin vicinal n<sup>o</sup> 8 dit chemin de St Guénolé

L. Le Bourc

H. Le Bourc  
 Maire

L. Goff L. Bacon J. Biau  
 Bacon H. Le Bourc  
 Lonzach Briant Feunteun  
 Le De

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabrie et conseil  
 pour dimanche 11 Mai à 8 heures du matin, pour l'installation  
 du conseil municipal et l'élection du Maire et des adjoints  
 Erqui-Gabrie le 11 Mai 1904

H. Le Bourc

Procès verbal de l'installation du conseil municipal  
 et de l'élection d'un Maire et de deux adjoints.  
 Le 11 mai 1904, à huit heures  
 du matin, les membres du conseil municipal de la commune  
 Erqui-Gabrie, proclamés par le bureau électoral,  
 suite des opérations du 4 mai 1904, se sont réunis  
 la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été  
 adressée par le Maire, conformément aux articles  
 77 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents H. H. les conseillers municipaux.

- |    |                    |           |
|----|--------------------|-----------|
| 1  | Le Roux Louis      | 341 voix. |
| 2  | Le Roux Henri      | 340 - - - |
| 3  | René René          | 348 - - - |
| 4  | Laurent Jean Marie | 347 - - - |
| 5  | Fumtun Mathias     | 346 - - - |
| 6  | Bacon Louis        | 345 - - - |
| 7  | quelven Louis      | 345 - - - |
| 8  | Le Corre Henri     | 345 - - - |
| 9  | Loyach René        | 345 - - - |
| 10 | Le Goff Henri      | 345 - - - |
| 11 | Bergourlay Laurent | 345 - - - |
| 12 | Le Di Joseph       | 345 - - - |
| 13 | Fumtun René        | 345 - - - |
| 14 | Bacon Joseph       | 344 - - - |
| 15 | Briant Jean        | 344 - - - |
| 16 | Ramou Louis        | 344 - - - |
| 17 | Briant Jean        | 344 - - - |
| 18 | Le Berre Jean      | 344 - - - |
| 19 | Salain Yves        | 344 - - - |
| 20 | Guillou Francis    | 341 - - - |

absent H. Bollori qui s'est fait excuser.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Le Roux Henri maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installé H. H. Le Roux Louis, Le Roux Henri, René René, Bollori René, Laurent Jean Marie, Fumtun Mathias, Bacon Louis, quelven Louis, Le Corre Henri, Loyach René, Le Goff Henri, Bergourlay Laurent, Le Di Joseph, Fumtun René, Bacon Joseph, Briant Jean, Ramou Louis, Briant Jean, Le Berre Jean, Salain Yves, Guillou Francis, dans les fonctions de conseillers municipaux.

M. Bacon Louis le plus âgé des membres du conseil a pris

Demanda de Dispenses à titre  
Barie, Courou Jean Marie  
Barie J. Louis Marie jeune  
1902  
favorable à ces demandes  
tant sur le placite de l'Écu  
fonds provenant de cette ven  
et le reste à être employé à tra  
Guénole

Bacon  
Le Corre  
Briant Fumtun  
Le Di

Briant Gabriel est com  
tin. pour l'installation  
aire et des adjoints

conseil municipal  
de deux adjoints.  
vingt-neuf à huit  
cipal de la commu  
bureau électoral,  
4, se sont réunis  
ocateurs qui l'ont  
aux articles

invité la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Le Roux Louis.

Election du maire 1<sup>er</sup> tour de scrutin  
Le Président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 78 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un maire. Chaque conseiller municipal a l'appui de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
A déclaré: bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
reste pour le nombre des suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
ont obtenus. M. Le Roux Henri	19 voix
M. Roux René	1 voix

M. Le Roux Henri ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire.

Election du 1<sup>er</sup> adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes sous la présidence de M. Henri Le Roux élu maire, à l'élection du premier adjoint. Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants.

1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
A déclaré: bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
reste pour le nombre des suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
ont obtenus M. Roux René	19 voix
M. Le Roux Louis	1 voix

M. Le Roux Louis  
proclamé  
1<sup>er</sup> adjoint

Le dépouillement  
a été fait  
à l'issue  
d'une séance  
publique  
restant pour  
Majorité

M. Le Roux  
a été proclamé

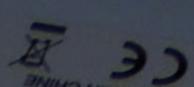
Jean  
Lévy

Le conseil  
est convoqué  
soit, pour  
le mois de

M. Le Roux  
Henri  
Roux René

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES, NE PAS QUARRER LE COUVERCLE

LOT# EMC05201610754



Maire H. Le Roux Louis.  
 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
 a invité le conseil a procéder a  
 majorité absolue des suffrages  
 au Président son bulletin de  
 Le dépouillement du vote  
 dans l'urne - - - - - 20  
 ne contenant pas  
 dans lesquels  
 maîtres - - - - - 0  
 suffrages exprimés - - - - - 20  
 H. Le Roux Henri 19 voix  
 Louis René 1 voix  
 obtenu la majorité absolue a  
 été proclamé adjoint.  
 Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie  
 est convoqué pour le dimanche 7 juin à 8 heures du  
 soir, pour la tenue de la session ordinaire de  
 mai de mai.  
 Erquy-Gabrie le 29 mai 1904.  
 Le Maire  
 H. Le Roux

H. Louis René ayant obtenu la majorité absolue, a été  
 proclamé adjoint.

Elections du second adjoint  
 Il a été ensuite procédé dans les mêmes formes a l'élection  
 du second adjoint.

1<sup>er</sup> tour de scrutin  
 Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. - - - - - 20  
 à déduire: bulletins blancs, ou ne contenant pas  
 une désignation suffisante, ou dans lesquels les  
 votants ne se sont pas fait connaître - - - - - 0  
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés - - - - - 20  
 Majorité absolue - - - - - 11  
 ont obtenu H. Le Roux Louis - - - - - 19 voix  
 H. Fournier Mathias 1 voix

H. Le Roux Louis ayant obtenu la majorité absolue,  
 a été proclamé adjoint.

H. Le Roux Louis  
 Fournier Mathias  
 Le Goff Kergourlay  
 Jean Le Berre Le Di Fournier Mathias  
 Lezardier L. Bacon Derrien H. Le Roux  
 R. Roux

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie  
 est convoqué pour le dimanche 7 juin à 8 heures du  
 soir, pour la tenue de la session ordinaire de  
 mai de mai.  
 Erquy-Gabrie le 29 mai 1904.  
 Le Maire  
 H. Le Roux

le cinq juin

L'an mil neuf cent quatre le conseil municipal de la commune de  
Gaborie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la séance  
ordinaire de mai le mardi à 3 heures du soir sous la présidence de M. Harsin de  
maire

étaient présents M. H. Biau, M. E. Harsin Louis, Bacon Louis, Baron Joseph  
Guillou François, Girant, Saladin, de Berre, Le Goff, Guéhen, Feunteun Pierre  
Lozach, Le Corre, Le Harsin noir, Laurent, Ramon, Feunteun Pierre  
absents M. Bollo, Kergourlay, Briand, Le Do, Feunteun Mathias

M. E. Harsin Louis élu secrétaire

Le conseil a vu les recettes de l'exercice 1903 fonds communaux

de	796.23
En dépense	776.16
Excédent de 1903	200.07
Report des excédents antérieurs	1168.63
Excédent de Recettes au 31 mars 1904	1468.70

Le conseil sur l'arrêté de M. le Préfet vote pour 1904  
une imposition extraordinaire

- 1 centime pour le Chemin rural
- 1 centime pour travaux extraordinaires aux Chapelles
- 1/2 centime pour insuffisance de revenus

Le conseil approuve les Comptes du Bureau de bienfaisance  
dans la même séance les membres du conseil municipal  
révisent le manuscrit du 10<sup>e</sup> d'augmentation de traités à M.  
Levassier à partir du 1<sup>er</sup> mai 1904. à parler en séance  
7 mai 1904

Séance tenante

Nomination de deux membres des commissions du bureau de  
bienfaisance et de l'assistance médicale gratuite  
M. le Président a donné lecture des instructions de M. le Préfet  
à l'organisation des bureaux d'assistance institués par la loi  
du 14 août 1893

Il a ensuite invité le conseil à procéder au scrutin secret

M. E. Harsin Louis  
M. H. Biau

absol  
commis  
Chaque  
sur  
ci-apr  
M. B  
ou dans  
Soest  
major  
ont obtenu  
M. B  
forte  
H.  
Le c  
Dinter  
g. de  
F. Jam  
Guel  
Le m  
sout  
ont  
Lo





... sur une demande de la...  
... la commune un terrain vague  
... communication n° 11 de quimp...  
... est propriétaire de laquelle pose

... un avis favorable...  
... le sieur Quelven pour 4 sequintes  
... de 0 11 le metre carre  
... la demonee comme saut in def

M. Rivier  
M. Pout  
M. Bacon  
M. Rannou Le Goff

commune d'Erqui-Gabriele  
le prochain 21 Aout,  
la tenue de la session

le 14 Aout 1904  
Le Maire.

vingt un Aout, a sept  
cipal de la commune d'Erqui  
inaires de ses sessions, po  
du mois d'Aout, sur  
de Roue Marie.  
ou, Le Bour Louis, Salain, de  
Teunteurs Rene, Rannou,  
Lozach Rene, Hergourlay.

le 14 Aout, le De. Laurent,

M. Le Bour Louis élu secrétaire  
M. le maire donne connaissance au conseil des demandes de Dispense  
de leurs périodes d'instruction auxquelles ils sont appelés en 1904, les 11<sup>es</sup>  
Yvonne Corentin et Lozach Rene

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à leurs demandes  
1<sup>er</sup> Le conseil nomme pour la révision des listes des Electeurs consulaires  
pour 1904 M. M. Le Bour Louis et Ariand

2<sup>o</sup> Le conseil prie M. le Préfet d'autoriser la commune à employer le pro-  
duit de la vente des arbres du placître de St. Guinde (Cypres avec réserves la  
tomme de 80<sup>0</sup> plantés le 3 A placître) à faire travailler sur le chemin vicinal  
n° 8 dit de St. Guenole

3<sup>o</sup> Le conseil est d'avis d'aliéner le terrain vague situé aux abords de Garsale  
pour le prix de 0 40 le metre, au sieur Quelven résident du dit terrain

4<sup>o</sup> Le conseil nomme pour la révision de la liste électorale pour 1905 M.  
Le Bour Louis et membres de la commission des réclamations M. M.  
Le Berre Jean, Guillou Francois

M. Le Bour Louis    M. Bacon    M. Rivier  
M. Pout  
M. Le Berre  
M. Mathias  
M. Lozach  
M. Hergourlay

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriele est  
convoqué pour Dimanche prochain 20 novembre 1904, pour  
la tenue de la session ordinaire du mois de novembre  
Erqui-Gabriele le 14 novembre 1904

Le Maire  
M. Le Bour Louis

Le 14 novembre 1904 à huit heures  
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriele  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses sessions pour la tenue de la

De la session ordinaire Du mois De Novembre sous la présidence

De M. le Maire

Etai ent présents M. M. Le Roux Louis, Le Goff, Quelven  
Le De, Feunteun Henri, Bacon Louis, Guillou, Brant,  
Bacon Joseph, Feunteun Mathias, Ezach, Mannou

Le sous-maire

Absents M. M. Kergarhuc Louis Laurent Briand, Bonna  
Le Berre, Salain,

M. Le Roux Louis élu secrétaire

Pour se conformer à la loi, le conseil procède à la nomination  
De vingt propriétaires fonciers pour former la liste des répara-  
tateurs pour l'année 1903 M. M. Védic et François, Le Roux  
Henri, Le Roux Henri (Kervin), Le Roux Alain, Le Berre  
Jean, Lennon Jean, Jean Mannou (Kerper), Jean Le Boigne  
Péron Jean, Jérôme Quelven, Hubric Mathias Guillou  
Pierre, Bacon Louis Ezach Henri, Le Roux J<sup>m</sup> Louis, Quin-  
tin Henri, Bihan Henri, Souit Yves, Pôher René, Floch J<sup>m</sup>  
Louis.

2. Le conseil émet un avis favorable à la fixation de la paroisse  
De Saint Sébastien en la commune De Crémise

3. Le conseil vote un crédit de 22 francs laquelle somme  
qui a été payé pour la confection des registres de l'état civil  
De 1903 et un crédit de 15 francs pour l'éclairage des salles  
De classes pour l'école adulte.

4. Le conseil prie M. le Préfet d'autoriser la commune à faire  
Des plantations dans le placître de St. Guenole et vote la somme  
De 50 francs provenant de la vente des arbres qui existait dans  
le dit placître et autorise le maire à faire exécuter le travail.

5. Le Conseil nomme pour la révision de la liste électorale pour l'année  
M. Le Roux Louis et pour recevoir les réclamations M. M. Bacon Joseph et  
M. Le Roux

M. Le Roux

L. Bacon

Feunteun Mathias Le  
L'organe Bacon Joseph Le Goff Quelven



Le conseil municipal de la commune d'Engue-Gabéri, est convoqué  
pour mardi prochain 22 mai à 2 heures de l'après midi.  
Engue-Gabéri le 20 mai 1906  
Le Maire.

Engue-Gabéri  
Mairie

LOT# EMC052010734  
AVERTISSEMENT: ERREUR AUCUN CNDL. NE PAS QUINTE ESPERCE

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabarie  
est convoqué en session extraordinaire, pour Dimanche prochain  
23 Avril à huit heures du matin  
Erqui-Gabarie le 18 Avril 1905

Le Maire  
H. Le Baus

L'an mil neuf cent cinq, le vingt-trois avril, à huit heures  
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabarie  
s'est réuni en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses  
séances sous la Présidence de Henri Le Baus Maire  
Étaient présents M. M. Rivin, Le Baus Louis, Le Corre, Jean  
Jean Ben, Feunteun Mathias, Le Goff, Bannou, Quelven, Kergourlay,  
Bacon Louis, Le Berre, Laurent, Salain, Le Roux, maire, Girard  
Absents M. M. Le De, Bacon Joseph, Briant

M. Le Maire donne connaissance au conseil des demandes  
de dispenses à titre de soutien de famille, de leurs périodes de  
struction de treize jours des N<sup>os</sup> Sterrin ou Coentis, Guénab  
jean, Lavennu Pierre Jean Poiril Alain, Le Moigne François,  
Le Berre Jean Marie, Kergourlay Laurent, Hostien Paul  
Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à ces  
demandes

Après saluoir H. Le Corre  
Feunteun René Le Goff Henri H. Le Baus  
Feunteun Mathias Rivin  
Bannou Quelven P. Le Baus  
Kergourlay Le Baus Laurent  
Le Berre Laurent J. Briant

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabarie est convoqué  
pour Dimanche prochain 21 mai 1905 pour la tenue de la session  
ordinaire du mois de mai

Erqui-Gabarie le 11 mai 1905  
Le Maire  
H. Le Baus

L'an mil neuf cent cinq, le vingt un mai à deux heures du soir le conseil municipal de la commune d'Esqui Gaberie s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de M. Le Bourgeois Maire

Étaient présents M. M. Quelven, Feunteun René, Le Bourgeois Louis, Bacon Louis, Guillaud François, Girant, Salain, Le Goff, Le Corre, Kergourlay, Copack, Bacon Joseph, Bannou, Biva, Le Bourgeois Maire

Absents M. M. Briand, Le De, Laurant, Feunteun Mathias, Le Berre Jean M. Le Bourgeois Louis élu secrétaire

Le conseil a adopté en double Exécutoire le 31 Mars 1906 à 1903. 73

détail 1 <sup>o</sup> - Les Recettes de la gestion 1906	8177.09
2 <sup>o</sup> - Les Dépenses	<u>7606.30</u>
Reste	570.73

Report des excédents antérieurs 4432.50

Reste comme excédent de l'Ex<sup>a</sup> 1906 4973.23 =

Le conseil municipal vote pour 1906 une imposition extra-  
de 1 centime pour les chemins vicinaux  
5 centimes pour travaux extra<sup>s</sup> sur chemins vicinaux  
14 centimes pour insuffisance de revenus  
s'élevant à la somme de 1300f

Le conseil décide en outre que les dépenses pour l'assistance médicale gratuite seront prélevées sans imposition sur la subvention affectée à la commune par le bureau de Bienfaisance de la Commune d'Esqui Gaberie conformément à l'article de mise en demeure du Préfet du Finistère.  
Emploi de la subvention spéciale du bureau de Bienfaisance

10. Subvention Bureau B<sup>u</sup> 300  
 11. Prélèvement du reliquat des exercices  
 antérieurs 19

Total de la part contributive de  
 la commune 319  
 Subvention départementale correspondante aux  
 dépenses extraordinaires créées 98.

Total du contingent provisoire fixé  
 par le Conseil général 847

Le Conseil Municipal approuve le  
 Compte administratif de Monsieur  
 le Maire pour l'exercice 1904 en  
 conformité avec le compte du Recenseur  
 Municipal présentant un excédent de  
 recettes avec le report des exercices antérieurs  
 de ( Budget add<sup>nel</sup> de 1904 ) 495.30

En outre :

Dans sa séance du 21 Mai 1905 le Conseil Municipal a émis un avis  
 favorable à l'approbation du Compte administratif et du Compte  
 de gestion du Bureau de bienfaisance d'Anger Gabriel  
 arrêtés l'un et l'autre aux chiffres suivants

Recettes de l'exercice 1904 1366

Dépenses de l'exercice 1904 1340

R. Rivon

L. Bacon

M. L. L. L.

Le Maire donne connaissance au conseil des demandes de dispense de leur période d'instruction de leur période d'instruction de 28 jours des N<sup>os</sup> Le Vigot Alain

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à leurs demandes  
Le conseil demande que le concourant communal soit payé intégralement pour le mois  
dans lequel il s'est blessé en travaillant dans une carrière

Loyach P. Le Roux H. Le Roux

Tourteux René L. Bacon Julien Bacon

Ramonon H. Le Corre Hergourlay Le Goff

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel est convoqué pour dimanche prochain 20 août pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août

Erqui-Gabriel le 1<sup>er</sup> août 1905

Le Maire

H. Le Roux

L'an mil neuf cent cinq le vingt août à huit heures du matin le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue de la session ordinaire du mois d'août, sous la présidence de Henri Le Roux maire

Étaient présents M. M. Quelven Louis, Erant, Loyach, Hergourlay, Tourteux, Guillou, Le Di, Hergourlay, Rivou, Le Roux Louis, Le Roux Jean, Briand, Le Corre, Le Roux maire  
Absents M. M. Le Goff, Salain, Bacon Louis, Bacon Joseph, Tourteux René

M. Le Roux Louis élu secrétaire

1<sup>o</sup> Le conseil nomme pour la révision des listes des électeurs communaux pour 1905 M. M. Le Roux Louis et Hergourlay Erant

2<sup>o</sup> Le conseil nomme pour la révision de la liste électorale M. M. Le Roux Louis et membres de la commission des réclamations M. M. Gran Girant, Quelven Louis

3<sup>o</sup> Le conseil vote un crédit de dix francs à payer de l'impôt de pré

supplémentaires accordés à l'école des garçons de Estouan

Ramonon, Julien, Tourteux, Hergourlay, Le Roux Louis, Loyach, Le Roux, Hergourlay, Bacon

300  
19  
319  
98  
847  
493  
1366  
1340  
26  
66  
H. Le Roux  
H. Le Roux  
Bacon





Demurré pour l'annuité faite par M<sup>r</sup> Hostiau Pierre fermier à By-bus  
Le conseil après avoir délibéré émit un avis favorable à la présente demande  
Séance tenante

Le maire donne connaissance au conseil des secours donnés aux nécessiteux  
des indigents qui ont été appelés à accomplir une période de construction en  
1905. Il a été payé à Pennaquet Jean Louis 12<sup>fr</sup>, Michelat Benoit 10<sup>fr</sup>  
Mocais y. n. 16<sup>fr</sup>, 19<sup>fr</sup> Mocais Benoit 10<sup>fr</sup>, Daoudot Jérôme 12<sup>fr</sup>, Le Boigne  
Henri 12<sup>fr</sup>. Lozach Benoit 12<sup>fr</sup>, Alain Languy 6<sup>fr</sup>, Le Boigne François 6<sup>fr</sup>  
Le conseil après avoir délibéré approuve les attributions faite par  
M<sup>r</sup> le Maire

Séance tenante

Le Maire donne connaissance au conseil du circulaire de M<sup>r</sup> le  
Préfet concernant l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes  
et aux incurables privés de ressources. D'après l'avis du conseil le taux  
de l'allocation mensuelle à accorder aux vieillards, infirmes et incurables  
de la commune qui recevront l'assistance à domicile serait de 10 francs  
évaluation détaillée des divers éléments de dépenses que nécessite  
l'entretien dans cette commune. D'un assiste à domicile 5<sup>fr</sup> 60<sup>cs</sup> dont  
5<sup>fr</sup> 30 pour frais et 5<sup>fr</sup> 30 pour viande et beurre, le nombre de personnes  
de cette commune susceptibles de bénéficier de la loi précitée du 11 juillet 1905  
serait de un qui devrait être hospitalisé et quatre assistés à domicile (hommes)  
femmes cinq

Lozach L. Roux H. Le Bour  
Le Goff Fumtun René  
Bacon H. Le Bour  
Bacon H. Le Bour

Séance tenante

Le conseil considérant que les ressources spécialement inscrites  
au budget additionnel de 1905 pour le service de l'emprunt nautique  
de 8,400 contracté en vertu de la loi du 11 juillet 1868 sont insuffisantes  
pour permettre le remboursement immédiat de cet emprunt  
considérant que l'opération dont il s'agit serait des plus avantageuses  
pour la commune, en ce sens qu'elle rendrait libre de toute affectation  
le titre de 259 de rentes sur l'Etat qui servent actuellement

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de renvoi en congé  
à titre de soutien de famille, du M<sup>r</sup> Daoudal Hervé Alain Marie, le  
conseil après avoir délibéré lui met un avis favorable.  
à l'amortissement de l'emprunt considéré

Sur la proposition de M. le Maire  
Vote le remboursement par anticipation de l'emprunt vicinal de 8700<sup>f</sup>  
Et considérant que par suite de ce remboursement, le crédit de 348 inscrites  
au budget primitif de 1906 pour l'amortissement du même emprunt devient  
sans objet

Demande à M. le Préfet de bien vouloir réduire à 10<sup>50</sup> l'imposition  
de 14 centimes votés en session de mai pour équilibrer le budget de 1906

*Henri Le Goff*  
Baron Le Goff

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie est convoqué  
pour Dimanche prochain 27 février, pour la tenue de la session  
ordinaire du mois de février

En Maire le 20 février 1906.

*H. Le Goff*

Le samedi vingt cinq février à huit heures  
du matin, le conseil municipal de la commune d'Erquy-Gabrie  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, pour la tenue  
de la session ordinaire du mois de février, sous la présidence de  
M. Hervé Le Roux Maire.

Étaient présents M. M. Le Roux Louis, Le Goff Hervé,  
Guillemin Mathias, Quélou Louis, Girard Yves, Guillemin  
René, Bacon Joseph, Riou, Bacon Louis, Dubre, Valain, Le Goff  
Absents M. M. Le Cornu Hervé L. De, Briand, Le Goff, Bar.  
M. Kerguelen Guillemin

M. Le Roux Louis élu secrétaire  
De la pétition en date du 17<sup>e</sup> au 1905 admise à M. le Maire  
et par laquelle M. Védice René propriétaire à Costarquillie  
demande à clore deux parcelles de terrain lui appartenant  
et portant les n<sup>os</sup> 955 S<sup>o</sup> 1 et 956 S<sup>o</sup> 9, au bord du chemin

vicinal ordinaire n° 4. au lieu dit by nevez - Kerfort et le Reun  
Du plan et rapport d'alignement en date du 29 janvier 1906, pris  
par le service vicinal.

Du l'arrêté d'autorisation de M. le Maire en date du 6 février 1906  
considérant que par suite de l'alignement M. Hédélec peut  
acquiescer de la commune les portions d'excédent de largeur du chemin  
vicinal au droit des parcelles précitées; de même qu'il doit céder une  
surface de 38 mètres carrés de celle n° 981, pour l'élargissement du  
chemin vicinal par le Reun.

Du l'acte d'échange passé le 29 janvier 1906

Du d'autre part :

Le plan des lieux et le procès verbal descriptif et  
estimatif dressés le 18 février 1906 par M. l'agent voyer  
principal en vue de l'aliénation au profit de M. Hédélec Reun  
des deux portions de terrains vagues situés à Ey nevez Kerfort  
et au Reun.

Du la soumission en date du 20 février 1906 par laquelle M. Hédélec  
Reun voudrait acquiescer les dits terrains à raison de 0,40<sup>e</sup> le m<sup>2</sup>  
carré.

Le conseil accepte ce prix

Séance tenante :

M. le Maire donne connaissance au conseil de l'échange entre  
M. Hédélec Reun propriétaire cultivateur à Lost barquillie  
d'un terrain vague appartenant à la commune, et une  
parcelle devant servir de l'élargissement du chemin vicinal  
n° 4. Le conseil après avoir délibéré approuve cette échange

Séance tenante.

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de M. Gay  
propriétaire au Guespou demandant à acquiescer à la commune  
une parcelle de terre ancienne route, (hebt bian). pour une  
somme de cent francs. Le conseil après avoir pris connaissance  
des offres de M. Gay est d'avis d'acquiescer ce terrain

à M. Gay à une seule condition, que M. Gay  
paye en plus une somme de cinquante francs pour le Reun

Du que les cré  
vite :  
1,20 pour  
6,38 pour  
13,65 —  
33,75 so  
Le conseil mun  
Du recensement  
nement. en 1901

M. le Maire donne  
le nouveau plan  
à Mahat, et d  
au manoir de





Subvention Bureau Bienfaitance

Créement du reliquat des exercices antérieurs

300<sup>00</sup>

Total de la part contributive de la commune

52<sup>00</sup>

Subvention départementale correspondante aux ressources extraordinaires créés.

352<sup>00</sup>

Total du contingent provisoire fixé par le conseil général

444<sup>00</sup>

Le conseil municipal approuve le compte administratif de M. le Maire pour l'exercice 1905 en conformité avec le compte du receveur municipal

429<sup>00</sup>

présentant un excédent de recettes avec le rapport des exercices antérieurs

de budget additionnel de 1906

En outre; Par sa séance du 22 mai 1906. Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'approbation du compte administratif

et du compte de gestion du bureau de bienfaitance de Eugène Gabriel

arrêtés l'un et l'autre aux chiffres suivants:

recettes de l'exercice 1905. --- 1869<sup>99</sup>

Dépenses de l'exercice 1905. --- 1843<sup>60</sup>

Il résulte un excédent de recettes de 26<sup>39</sup>

Le conseil vote une imposition extraordinaire, 1<sup>o</sup> de 5 centimes pour travaux

de construction du chemin de D. Minval A. 2<sup>o</sup> de 0.17 / 100 pour élévation de classe de cette

division.

A relevant à la somme de --- 465<sup>00</sup>

5 centimes spéciaux ordinaires --- 45<sup>00</sup>

Le Maire informe le conseil à titre de soutien de famille du v<sup>o</sup> Huitric Pierre soldat de la classe 1904 réclamant

l'envoi en congé anticipé un an de service. Le conseil émet l'avis favorable à sa demande; le même en est fait

pour le v<sup>o</sup> Hestian Pierre Marie soldat de la classe 1902, réclamant

l'envoi en congé anticipé un an de service. Le conseil émet l'avis favorable à sa demande; le même en est fait

pour le v<sup>o</sup> Hestian Pierre Marie soldat de la classe 1902, réclamant

l'envoi en congé anticipé un an de service. Le conseil émet l'avis favorable à sa demande; le même en est fait

pour le v<sup>o</sup> Hestian Pierre Marie soldat de la classe 1902, réclamant

l'envoi en congé anticipé un an de service. Le conseil émet l'avis favorable à sa demande; le même en est fait

pour le v<sup>o</sup> Hestian Pierre Marie soldat de la classe 1902, réclamant

l'envoi en congé anticipé un an de service. Le conseil émet l'avis favorable à sa demande; le même en est fait

H. L. Baux

Loyack Baux B. Rivier

Boutier Bouthiers René Bouthiers

Bouthiers Bouthiers René Bouthiers

quellier

Jean L. Bouthiers

3<sup>e</sup> Eugène Gabriel, est convoqué  
à 8 heures de l'après midi  
le 20 mai 1906  
Maire.

Le vingt deux mai, à deux  
heures de l'après midi  
la commune d'Eugène Gabriel  
se réunit pour la tenue  
de sa séance, sous la présidence de

M. Louis, René, Jean, Jean  
François, Joseph René, Guillou  
Mathias, Sabain, Jules, Hés

M. Louis, Briant, Le De  
Lauré, Laurent, Harmon Louis

pour 1905 au 31 Mars 1906, à 3331.  
1905. 4911.  
1906. 9533.  
1622.  
4953.  
3331.

une imposition extraordinaire  
aux chemins vicinaux.

pour l'assistance médicale gratuite  
la subvention faite à la commune  
d'Eugène Gabriel, conformément  
au décret du Ministère.

300<sup>00</sup>



Le conseil municipal de la commune d'Erqueville-Fabrice est convoqué pour le dimanche 30 septembre à deux heures du soir, pour procéder à la nomination d'un maire.  
Erqueville-Fabrice le 3 août 1906.  
L'Adjoint

Le conseil municipal de la commune d'Erqueville-Fabrice est convoqué pour le dimanche 30 septembre à deux heures du soir, pour procéder à la nomination d'un maire.  
Erqueville-Fabrice le 26 septembre 1906  
L'Adjoint *ff. de Maire.*

Procès-verbal de l'élection d'un Maire. Le dimanche 30 septembre, à deux heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Erqueville-Fabrice s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par l'Adjoint *ff. de Maire*, conformément aux articles 11 et 17 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. les conseillers municipaux:

- |    |                   |    |                  |
|----|-------------------|----|------------------|
| 1  | Reni René         | 12 | Le Berre Jean    |
| 2  | Le Roux Louis     | 13 | Bacon Joseph     |
| 3  | Bacon Louis       | 14 | Rambaud Louis    |
| 4  | Guillon François  | 15 | Quelven Louis    |
| 5  | Le Roi Joseph     | 16 | Ferrière René    |
| 6  | Sabain Yves       | 17 | Mahi Jean        |
| 7  | Vergoulay Laurent | 18 | Le Gall Henri    |
| 8  | Calayen Vincent   | 19 | Ferrière Mathias |
| 9  | Nédélec François  |    |                  |
| 10 | Vozob René        |    |                  |
| 11 | Lebarraud Yves    |    |                  |

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Louis Le Roux adjoint. Elle a procédé à l'installation de M. M. Lebarraud Yves, Mahi Jean, Calayen Vincent et François Nédélec, membres nouvellement élus du conseil municipal.

M. Bacon Louis, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Jean Mahi.

**Election d'un Maire.**

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le président après avoir donné lecture des articles 16, 17 et 18 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin

Le dimanche 30 septembre, à huit heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Erqueville-Fabrice s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par l'Adjoint *ff. de Maire*, conformément aux articles 11 et 17 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. les conseillers municipaux:

1. Le Roux Louis, Bacon Louis, Quelven Louis, Ferrière René, Sabain Yves, Vergoulay Laurent, Calayen Vincent, Nédélec François, Vozob René, Lebarraud Yves.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Louis Le Roux adjoint. Elle a procédé à l'installation de M. M. Lebarraud Yves, Mahi Jean, Calayen Vincent et François Nédélec, membres nouvellement élus du conseil municipal.

M. Bacon Louis, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Jean Mahi.

**Election d'un Maire.**

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le président après avoir donné lecture des articles 16, 17 et 18 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin

scout et a la majorite absolue des suffrages, a l'election d'un Maire.  
 Chaque conseiller municipal, a l'appel de son nom, a remis ferme au  
 President son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donne les resultats ci-apres:  
 Nombre de bulletins trouves dans l'urne . . . . . 19  
 de vicieux: bulletins blancs ou ne contenant pas une designation  
 suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . . 0  
 Reste pour le nombre des suffrages exprimes . . . . . 19  
 Majorite absolue . . . . . 10

ont obtenu:  
 M. L. Roux Louis dix huit voix 18  
 M. Rivi Rivi une voix 1  
 M. Louis L. Roux ayant obtenu la majorite absolue,  
 a été proclame Maire.

L. Roux

Le Secretaire

Ramon

R. Rivi

G. Bacon

pour saluer

F. Lantier Rivi

Le De Joseph

Bacon Joseph

Le Goff Henri Jean Le Berre

André J. J. J.

Yellin

Loyach

F. Lantier Mathieu

Y. Mercier Hergourlay

Salazou Vincent

Le conseil municipal de la commune d'Erqui Fabrice est convoque  
 Dimanche prochain 7 octobre, a 8 heures du matin, a l'effet  
 de nommer un adjoint en remplacement de M. L. Roux  
 Maire.

Erqui Fabrice le 2 octobre 1906.  
 Le Maire.

Handwritten notes on the right page, including a list of names and numbers (1-11) and some illegible text.

Vertical text on the left edge of the page, possibly a library or archival label.

Archival or library markings at the bottom of the page, including a barcode-like number: 101# EMCR5201610734

# Procès verbal de l'élection d'un adjoint.

Le 20<sup>me</sup> mil neuf cent six le sept octobre, a huit heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Espoir, réuni par le bureau électoral à la suite des opérations du 2<sup>o</sup> septembre, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 76 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

- Ces jours présents M. M. les conseillers municipaux.
- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| 1 Louis Le Roux maire | 12. Guillou François   |
| 2 René Riou adjoint   | 13. Teunissen Mathias  |
| 3 Bacon Louis         | 14. Le Goff Hervé      |
| 4 Courant Yves        | 15. Ramon Louis        |
| 5 Bacon Joseph        | 16. Mahé Jean          |
| 6 Charuel Yves        | 17. Nédic François     |
| 7 Le Berre Jean       | 18. Quetzer Louis      |
| 8 Salquin Yves        | 19. Kergourlay Laurent |
| 9 Calary Vincent      | 20. Le Corre Hervé     |
| 10 L'Harpe René       | 21                     |
| 11 Teunissen René     |                        |

absent M. L. Le Joseph.  
 La séance a été ouverte sous la présidence de M. Louis Le Roux Maire, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès verbal des élections et a déclaré installé M. M. L'Harpe et Calary Vincent dans les fonctions de conseillers municipaux.

Le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.  
 Le conseil a choisi pour secrétaire M. Charuel Yves 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le Président après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la proclamation des suffrages, à l'élection d'un adjoint.  
 Le conseil municipal, à l'appel de son nom, a remis promptement

des suffrages, à l'élection d'un Maire.  
 Le conseil municipal, a remis promptement au Maire les résultats ci-après:  
 ... 19  
 ... 0  
 ... 19  
 ... 10  
 ... 18  
 ... 1  
 obtenu la majorité absolue

Le Secrétaire  
 (Signature)  
 L. Bacon  
 Le Dé Joseph  
 Le Goff Hervé Jean Le Berre  
 Yullier  
 Teunissen Mathias  
 Kergourlay Vincent

Le 2<sup>o</sup> octobre 1906.  
 Le Maire.

Les bulletins de vote écrits sur papier blanc.  
 Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . . 20  
 et parmi: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante . . . . . 0  
 ou dans lesquels les votants se sont fait connaître . . . . . 20  
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés . . . . . 20  
 Majorité absolue . . . . . 10  
 Ont obtenu M. L. Goff Hervé dix sept voix 17.  
 M. Hans Jean une voix 1  
 M. Vidèle François une voix 1  
 M. Kerourlay Laurent une voix 1  
 M. L. Goff Hervé ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé second adjoint.

Rannou  
 Loryach

Le Maire  
 Le Goff Hervé  
 Kerourlay  
 Vidèle  
 Hans  
 L. Goff Hervé  
 Kerourlay  
 Vidèle  
 Hans  
 L. Goff Hervé  
 Kerourlay  
 Vidèle  
 Hans

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Fabrice est convoqué pour le dimanche 27 novembre prochain à l'heure de midi pour la session ordinaire du mois de novembre.  
 Erqui-Fabrice le 11<sup>er</sup> 9<sup>me</sup> 1906.  
 Le Maire.  
 L. Goff Hervé

D. L. Goff Hervé  
 Rannou

AVERTISSEMENT: ÉCRIVEZ EN LETRES MAJUSCULES SEULEMENT  
 LOT# EMC05201810754

CE  
 FABRIQUE EN CHINE  
 SEINE FRANCE  
 23 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR  
 SEINE  
 PAR E.M.C. Distribution  
 2400412  
 (fonction micro-onde)

L'an mil neuf cent six, le vingt cinq novembre  
à huit heures du matin, le conseil municipal de la  
commune d'Erqui-saberie s'est réuni au lieu ordinaire  
de ses séances pour la tenue de la session du mois de  
novembre sous la présidence de M. Louis Le Rouf  
Maire.

Étaient présents, M. M. Le Goff Hervé, Bacon Louis, Le Guillou, Ramois, Kerfou-  
lay Laurent, Calayan Vincent, Bacon Joseph, Quilès, Joseph  
Lozach René, Cuzon Yves, Le Berre Jean, Le De Joseph, Nabe  
Jean, Le Rouf Louis Maire, Absents M. M. Leuntem René, Leuntem  
Mathias, Charruel Yves, Vidite François, Le Corre Hervé, Ramon, Calan, Réan  
Monsieur Nabe Jean est élu secrétaire

Pour se conformer à la loi, le Conseil procède à la nomination  
de vingt propriétaires fonciers pour former la liste des répartiteurs pour  
l'année 1907. M. Nédélec Ramois, Le Henq Hervé, Ramon Jean,  
Péron Jean, Lhuicr Mathias, Le Rouf Michel, Le Goff Hervé,  
Leuntem René, Navou Pierre, Guilamet Pierre, Briand Yves,  
Lhuicr Laurent, Quilès Pierre, Horellou Hervé, Naqur Jean  
Louis, Le Henq Mathias, Lozach René, Laurent Jacques, Bihan  
Jean, Bacon Joseph.

Seance suivante  
Le Maire donne connaissance au Conseil des secours donnés par le  
Service indigent de la commune qui ont accomplis une période d'inspection  
de vingt huit jours savoir: Cuzon Pierre Marie, Le Goumelen Ram-  
ois Yves.

Le Conseil après avoir délibéré approuve les attributions faites  
par M. le Maire

Seance suivante  
M. le Maire après avoir pris connaissance de la note de M.  
Faucou, Dupont agent voyer principal, à qui il prie le Conseil  
de voter la somme de 925 nécessaire pour solder les dépenses faites en  
1906 sur les chemins ordinaires de la commune  
Le Conseil après avoir délibéré émet un avis favorable

Le Sieur Kergourlayh  
 L'ayach  
 y Bacon  
 guellén  
 Le Baron  
 Le Goff Herve  
 Le Roux  
 Le Secretaire  
 Jean Le Berre

Le conseil municipal de la commune d'Éguis-Jahéri est convoqué  
 en session extraordinaire pour le 1<sup>er</sup> Janvier 1907, à 11 heures  
 d'après midi.

Éguis-Jahéri le 1<sup>er</sup> Janvier 1907  
 Le Maire.

Le dimanche neuf cent sept, le six Janvier, à 11 heures  
 du soir, le conseil municipal de la commune d'Éguis-Jahéri s'est  
 réuni en session extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, et  
 la présidence de M. Louis Le Roux Maire.

Présents M. M. Le Goff Herve, Le Berre Jean  
 L'ayach René, L'ayach Yves, Le Sieur Joseph, Le Guillou François  
 Jean, Bacon Joseph, Kergourlay Laurent, Charvet Yves, Guéhen  
 M. Louis Le Roux Maire, Quinten René, Quinten Mathias  
 Pramm absent M. M. Roux René, Pramm Louis, Quinten  
 Quinten René, Le Goff Herve, Bacon Louis, Roux, Salain, Néel  
 M. Jean Mahé élu secrétaire.

M. le Maire met sous les yeux du conseil la liste préparatoire  
 par le bureau d'assistance, et qui contient les propositions de cette  
 assemblée pour la concession d'allocations mensuelles en conformité  
 de la loi du 14 juillet 1905 aux vieillards, infirmes et incurables de la  
 commune remplissant les conditions prévues par la loi et qui ont fait  
 une demande de pension.

L'admission comprenant 16 noms.  
 Il dispose également sur le bureau du conseil les demandes  
 auprès du Bureau d'assistance et qui sont au même nombre.  
 Il invite enfin le conseil à délibérer sur les pièces ci-dessus  
 mentionnées et à décider sur l'assistance des personnes remplissant

conditions prescrites.

Le conseil après en avoir délibéré déclare admis l'attestation  
des portulants dont les noms suivent.

- 1<sup>o</sup> Goff Marie V.<sup>u</sup> 72 ans au Bourg
- 2<sup>o</sup> Le Moigne René 74 ans veuf à Patrua
- 3<sup>o</sup> Le Berre Marguerite 80 V.<sup>u</sup> Hent viay
- 4<sup>o</sup> David Laber 73. V.<sup>u</sup> Leherg.
- 5<sup>o</sup> Brouat M.<sup>l</sup> Anne 82 ans V.<sup>u</sup> Quéenne
- 6<sup>o</sup> Catorou M.<sup>l</sup> Anne 76 ans V.<sup>u</sup> Crois S.<sup>t</sup> André
- 7<sup>o</sup> Cornic Marie Magdeleine 79 ans V.<sup>u</sup> Jarbaloc
- 8<sup>o</sup> Jormelen François 71 ans à Leuzerg.
- 9<sup>o</sup> Bauguy René veuf 74 ans à Paragozic
- 10<sup>o</sup> David Yves 33 ans A à Leuzerg. A infirm.
- 11<sup>o</sup> Le Neuf Christophe 67 ans infirm à S.<sup>t</sup> Julien en Esque Armes
- 12<sup>o</sup> Le Saut Marie Anne 77 ans V.<sup>u</sup> à S.<sup>t</sup> Denis en Kerfonten.

Il recevront les secours à domicile.

Le conseil après avoir délibéré refuse les demandes suivantes  
concernant les noms suivants.

- 1<sup>o</sup> Peris Alain 70 ans veuf à Kergonan
- 2<sup>o</sup> Barre Jean Pierre 72 ans au Bourg
- 3<sup>o</sup> Le Maît René Louis 74 ans à Gullus viay
- 4<sup>o</sup> Manche Marie Anne 77 ans V.<sup>u</sup> à Brolande  
à Jean Leuante

Le conseil après avoir pris communication de  
l'arrêté d'hygiène publique concernant le Règlement  
sanitaire communal est d'avis d'adopter très favo-  
rablement certains articles concernant notamment  
les mesures destinées à empêcher la contamina-  
tion des eaux destinées à l'alimentation  
mais estime que les mesures relatives à  
l'amélioration des constructions et toitures et  
celles sont d'une application très difficile  
d'une façon générale, temporairement du moins.

... fait et délibéré en vertu de l'Equus Faberis les  
dits jour, mois et an que dessus et ont signé les membres  
présents à l'exception des sieurs Girault et Guillou  
altesse.

Le Maire  
 De Bonne Longueval  
 Dubouche Vincent Le Goff  
 Bannou  
 Fontaine M

Ferron  
 Le Goff  
 Guillou

Le conseil municipal de la commune d'Equus Faberis  
est convoqué pour le dimanche 17 février à 8 heures du  
matin pour la session ordinaire du dit mois.

Equus Faberis le 11 février 1907.  
 Le Maire  
 J. P. Pout

En mil neuf cent sept, le dix sept février à huit  
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Equus  
Fabris s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances pour la  
tenue de la session ordinaire du dit mois, sous la présidence  
de M. Louis Pout Maire.

Etait présent, M. M. Mahu Jean, Le Goff  
Fontaine René, Nédélec François, Le Goff Louis,  
Bacou Louis, Girault Yves, Dubouche Vincent, Lozach  
Fontaine Mathias, Guillou François.

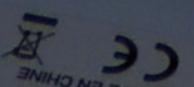
Absents M. M. Rannou, Le Goff, Sabau, Lion, Bacou Joseph, Le Goff  
et M. Mahu Jean a été élu secrétaire.

Mairie Equus Faberis  
 Patrimoine Archives

M. Le Maire  
 par les  
 conditions  
 les noms  
 1° Lozach  
 2° Le Goff  
 3° Le Goff  
 4° Jacouy  
 les postes  
 Jacouy Louis  
 Le Maire  
 la commune  
 comme  
 1° Le Maire  
 Jean  
 Mathias  
 Helou  
 la commune  
 vous sur  
 Vu que le  
 vote les  
 ardem  
 mais est ay  
 surs  
 Girault

AVERTISSEMENT ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE.

LOT# EMC052010734



Maire donne connaissance au conseil des demandes formées  
par les vieillards, infirmes et incurables qui remplissent les  
conditions prescrites par la loi du 14 juillet 1905, et dont  
les noms suivent:

- Joseph Simon
- Hydon Marie Anne
- Le Bras Mathias
- Joséph Louis Joseph

Le conseil après avoir délibéré, déclare admis à l'assistance  
postulants dont les noms suivent: Le Bras Mathias,  
Louis Joseph,

Séance suivante.

Maire présente au conseil, la liste des jeunes gens de  
l'année 1906, réclamant l'allocation journalière de 0.75  
comme soutiens indispensables de famille.

- Le Meur François Guillaume, père Jean Marie, Simon  
Jean, Robert Jean Marie, Favennet Jean Louis, Guignier  
Mathias, Le Moigne Pierre Marie, Thervinon Jean H.  
Hélot Jean Marie.

Le conseil après avoir délibéré émet l'avis favorable pour les  
susdits, à l'exception d'un seul Le Meur François.

que les crédits susdits ont été insuffisants, le conseil  
a voté les sommes suivantes.

Frais d'impression (complément) 1.09

Frais d'entretien des enfants assistés (complément) 7.55

fait et délibéré en séance à l'époque habituelle les dits jour  
et ay que dessus et ont signé les membres présents excepté les  
absents et Guillaume illetrés

D. C. Pont

Joseph Simon

- Simon René
- Simon Mathias de Goff Mathias
- J. Bureau
- Mulayon Vincent
- Loyach

Le mari domme commarsaune au conseil des demandes de dispense  
 formées par les deuis Cabbot yves Jean Mari territorial de la classe  
 1891 et Henrichy Ferni Corpulent de la classe 1891, a titre de  
 soutien de famille, au point de vue de la période d'instruction  
 de 13 jours, laquelle ils sont convoqués l'accomplir pro-  
 bablement.

Le conseil après en avoir délibéré émet un avis favorable à  
 leurs demandes.

Le cinq mil neuf cent sept, le trente un mars, Mout Soult  
 Le Maire de la commune d'Éque: Fabrice, avons procédé  
 à l'installation de Madame S<sup>te</sup> Bailli en qualité d'institutrice  
 stagiaire à l'école communale de filles du Bourg de la dite com-  
 mune. Laquelle a signé avec nous le présent, après lecture.

L'Institutrice.  
 Madame Bailli

Le Maire.  
 Mout Soult

Le conseil municipal de la commune d'Éque: Fabrice  
 est convoqué pour le dimanche 26 mai, à l'heure de  
 l'après-midi, pour la session ordinaire du dit mois.

Éque: Fabrice le 8 mai 1907.

Le Maire.  
 Mout Soult

Le cinq mil neuf cent sept, le vingt six mai, à une heure  
 du soir, le conseil municipal de la commune d'Éque: Fabrice  
 s'est réuni à la mairie pour la tenue de la session ordinaire  
 du mois de mai, sous la présidence de M. Soult  
 Maire.

Étaient présents M. H. Charruel yves, Mahé Jean

France  
 Baig  
 Néeles  
 absent  
 M. L.  
 Soult  
 a  
 sur 19  
 s'ou  
 tiomet  
 la somm  
 Les dép  
 -ixi  
 Et, atte  
 été reconn  
 de l'ave  
 1906 de  
 Statuant  
 l'approuv  
 opérations  
 trois pres  
 D'ou, il  
 l'exercice  
 de  
 Le résultat  
 compte d

Mairie d'Éque: Fabrice

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE

LOT#:EMC05201610734

... au cours des demandes de ...  
 ... territorial de la ...  
 ... de la classe 1891, a ...  
 ... de la période d'instruction ...  
 ... ont convoqués d'accomplir ...  
 ... ont un avis favorable a

... le trente un mai, a ...  
 ... d'Equie: Gabriel, avons procédé ...  
 ... bailli en qualité de ...  
 ... de la ville du Bourg de ...  
 ... le présent, après lecture ...

... de la commune d'Equie: ...  
 ... 26 mai, a ...  
 ... du dit mois ...  
 ... le 1er mai 1907 ...  
 ...  
 ...

... le vingt six mai, a ...  
 ... de la commune d'Equie: ...  
 ... de la session ord ...  
 ... de St. Louis ...  
 ...  
 ...

Président: M. M. Ramon, Prou, Et Corre Henri,  
 Secrétaire: M. M. Ramon, Prou, Et Corre Henri,  
 Membres: M. M. Ramon, Prou, Et Corre Henri,  
 Secrétaire: M. M. Ramon, Prou, Et Corre Henri,  
 Membres: M. M. Ramon, Prou, Et Corre Henri,

M. Charraud élu secrétaire.  
 Sous le bureau de bienfaisance le conseil admet les recettes

Les dépenses	1365.62
Et au restu un excédent de recettes de	1551.11
sur 1906.	14.47

Report de l'excédent de 1905  
 Total 219.07

Et au total il a été fait état pour l'établissement du budget addi-  
 tionnel. 233.54

Le conseil admet les recettes de la gestion de 1906 pour

la somme de	
Les dépenses pour celle de	7779.13
Et l'excédent de la dépense a	8350.53
Et attendu que par arrêté du compte précédent, le comptable a	501.40

été reconnu débiteur de 3264.02

Et au Bureau le comptable débiteur sur son compte de la gestion de 1906 de la somme de 2762.62.

Statuant sur les opérations de l'exercice 1906, seul le règlement et l'approuvément par le conseil de préfecture, le conseil admet les opérations effectuées, tant pour la gestion de 1905 que pendant les trois premiers mois de la gestion de 1907.

En recette pour	7019.41
En dépense pour	7011.51
Et il résulte un excédent de recette de	7.60

Et au résultat définitif de l'exercice 1906, égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est un excédent de recette de 3331.07

Le résultat définitif de l'exercice 1906, égal au résultat du compte d'administration du même exercice, est un excédent de recette de 3331.62

à un délibération le conseil municipal approuve comme suit la répartition du budget de 1904

Recettes	8333.20
dépenses	8277. "
en excédent	56.20

3. Après avoir pris lecture De la lettre de Monsieur le Préfet en date Du 10 avril 1904 concernant la création d'un emploi d'inspecteur adjoint de l'école, le conseil municipal désireux de recevoir toute sa bonne volonté mais ne pouvant aller au delà de ses ressources vote à cet effet une somme de 100 francs, sur le conseil se permet de faire remarquer respectueusement au Messieurs le Préfet qu'il existe actuellement une bonne classe inoccupée à l'École des garçons.

Le conseil municipal accorde les subventions ci-dessous aux résidents suivants

1. Samandi François, 21 jours c <sup>te</sup> à milines	10 +
2. Thomat Jean Marie, 21 jours Charroy, Croix St André	10 +
3. Copin François, 13 jours journalier Pont alle	10 +
4. Henrichy Léon, 13 jours coureur, Guilly vray	10 +
5. Quilly Jean, 13 jours journalier Quétemme	10 +
6. Le Berre Jean à Kerelan, 13 jours journalier	10 +
7. Héritier Jean Louis, 13 jours, cultivateur meny gross	10 +
8. Guillermau Alain, 13 jours c <sup>te</sup> Kerneno	10 +
9. Joris Yves, 21 jours cultivateur à Kerdomay	10 +

Le conseil municipal accorde aux vieillards

- a. Des services les allocations suivantes
1. E. Meur Thomat, journalier, né à Illiant le 28 9<sup>em</sup> 1836, domicilié en cette commune depuis 26 ans.
  2. Hostou Marie Terrien née en cette commune et y domiciliée le 6 mars 1844 10<sup>em</sup> par mois.
6. Entente du conseil municipal de la commune d'Arques sur la commune de...

Le conseil municipal de Lormery en cette commune, agissant en son nom et pour son propre  
est convenu ce qui suit: M. Paris après avoir fait connaissance des offres  
l'administration montant à la somme de vingt neuf francs, quarante centimes  
la proposition de M. l'Agent voyer principal pour une portion de terrain  
à faire partie du chemin de petite communication n° 6 d'Ercey Sabrie  
dans la commune d'Ercey Sabrie et comprise dans le relevé du plan  
dont le détail suit: etc. Et déclare céder et vendre à la commune  
Ercey Sabrie pour en jouir et disposer dès à présent, le terrain désigné ci  
dessus lequel se compose et avec tous ses accessoires, à la charge par la com  
mune de payer pour prix et valeur exacte dudit terrain et des objets qui s'y  
attachent, la somme de vingt neuf francs quarante centimes qui sera payée  
d'un coup, avec les intérêts de quatre pour cent à dater du jour de la démolition,  
après l'approbation du présent et sans qu'il ait été constaté par un certifi  
cat du conservateur des hypothèques, que le dit lieu n'est grevé d'aucune inscription  
conformément à l'article 19 de la loi du 3 mai 1861. Le dit propriétaire se réserve  
la faculté d'enlever les matériaux provenant de la démolition des édifices existants  
sur le terrain qu'il cède à la commune, à charge par lui de faire et exécuter  
à ses frais et dépense la place nette dans le délai d'un mois après la notification  
qui en sera faite. « Le Conseil dispense le Maire de remplir les formalités d'hy  
pothèques, le montant de l'acte ne dépassant pas 500<sup>fr</sup>.  
Le Maire donne connaissance au conseil du taux de l'allocation  
mensuelle accordée aux vieillards assistés. Considérant que c'est trop élevé  
le conseil après en avoir délibéré fixe le taux pour 1908 à 6<sup>fr</sup> et  
1/2. Le Préfet de vouloir bien soumettre la question au conseil  
général du Ministère lors de sa prochaine session.  
Le conseil vote une imposition extraordinaire de 7 centimes pour travaux de  
construction du chemin n° 8 - - - - - 9<sup>fr</sup>.  
1 centime pour achat de pierres et d'outils et réparations matérielles 9<sup>fr</sup>.  
Ordonné fait et délibéré en mairie à Ercey  
Sabrie les dits jour, mois et an que dessus et ont  
signé au registre tous les membres présents à l'exception  
des seuls Le Guillou et Girant illettrés.



accidents, tant dans les petits chemins creux et encaissés que  
sur les routes, émet le vœu à l'unanimité qu'il soit rapporté  
dans le plus bref délai possible, ou modifié dans un sens  
plus pratique.

Le conseil nomme pour les ~~travaux~~ la révision des listes  
des instituteurs consulaires pour 1908 M. M. Bacon Louis et  
Goff Hervé.

Le conseil désigne ensuite pour la révision de la liste  
électorale en 1908 M. Bacon Louis et membres de la com-  
mission des réclamations M. M. René Teunteun et Sabain

M. le Maire soumet <sup>lecture</sup> ~~connaissance~~ au conseil des 2 lettres émanant de  
M. le Préfet du Ministère à lui adressées à la suite de la  
délibération du 26 mai dernier. Le conseil municipal  
après avoir pris connaissance de ces lettres datées des 31 mai  
et 6 juillet 1907 concernant l'opportunité d'une création  
d'emploi d'adjoint à l'école de Lestonay (localité située  
dans la commune.

Considérant que la commune a déjà voté cette année une  
très forte somme pour l'entretien des écoles communales et  
qu'elle ne peut aller au delà de ses ressources.

Considérant qu'une création d'instituteur adjoint occasionnerait  
de nouvelles dépenses constructions. (classe et habitations)

Considérant qu'il existe une classe vacante à l'école des garçons  
du Bourg.

Considérant que l'école communale de Lestonay est occupée par de nombreux  
enfants étrangers à la commune.

Considérant désormais qu'à la rentrée des classes de nombreux parents  
qui avaient leurs enfants à l'école de Lestonay ont l'intention  
de les envoyer à celle du Bourg, qui, entre parenthèse, en possède  
un nombre restreint d'élèves.

Considérant enfin que M. le Rauf Jean Louis député cantonal  
s'est déclaré adversaire résolu de cette création d'emploi  
et qu'il a l'unanimité que cette création est inutile et déclare mal fondée et  
irrecevable la réclamation de M. l'instituteur de Lestonay.

D. D. Le Goff

Nédelec J. Goss  
Bacon  
Salazien Vincent

Le Corre  
Le Goff  
Jus Salain  
Funteun M.  
Funteun René  
Jean Le Berre

Le conseil municipal de la commune d'Erquy-Saberie est  
convocqué pour le dimanche 27 août, en vue de la nomina-  
tion d'un 2<sup>e</sup> adjoint et remplacement de M. Puni de  
Erquy-Saberie le 1<sup>er</sup> août 1904.  
Le Maire.

Procès-verbal de l'Élection d'un adjoint.

Le jour mil neuf cent sept, le vingt cinq août, à huit heures  
du matin le conseil municipal de la commune d'Erquy-Saberie  
s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sur la convo-  
cation qui leur a été adressée par le Maire, conformément  
aux articles 48 et 77 de la loi du 5 août 1884.

- Étaient présents M. M. les conseillers municipaux
- |                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| 1 Le Roux Louis     | 12 Le Guillou François |
| 2 Le Goff Hervé     | 13 Calayen Vincent     |
| 3 Bacon Louis       | 14 Léviant Yves        |
| 4 Bacon Joseph      | 15 Lozach René         |
| 5 Le Corre Hervé    | 16 Funteun Mathias     |
| 6 Le Berre Jean     | 17 Kergourlay Laurent  |
| 7 Le Loi Joseph     | 18 Funteun René        |
| 8 Guillou Louis     |                        |
| 9 Salain Yves       |                        |
| 10 Nédelec François |                        |
| 11 Mahé Jean        |                        |

Absents. M. Jean Mahé, Lohr René et Lebarrel Yves n'ont  
pas été reçus.

Mairie Erquy-Saberie  
Administration

Le 10 août  
 Le 11 août  
 Le 12 août  
 Le 13 août  
 Le 14 août  
 Le 15 août  
 Le 16 août  
 Le 17 août  
 Le 18 août  
 Le 19 août  
 Le 20 août  
 Le 21 août  
 Le 22 août  
 Le 23 août  
 Le 24 août  
 Le 25 août  
 Le 26 août  
 Le 27 août  
 Le 28 août  
 Le 29 août  
 Le 30 août  
 Le 31 août  
 Le 1<sup>er</sup> septembre  
 Le 2<sup>e</sup> septembre  
 Le 3<sup>e</sup> septembre  
 Le 4<sup>e</sup> septembre  
 Le 5<sup>e</sup> septembre  
 Le 6<sup>e</sup> septembre  
 Le 7<sup>e</sup> septembre  
 Le 8<sup>e</sup> septembre  
 Le 9<sup>e</sup> septembre  
 Le 10<sup>e</sup> septembre  
 Le 11<sup>e</sup> septembre  
 Le 12<sup>e</sup> septembre  
 Le 13<sup>e</sup> septembre  
 Le 14<sup>e</sup> septembre  
 Le 15<sup>e</sup> septembre  
 Le 16<sup>e</sup> septembre  
 Le 17<sup>e</sup> septembre  
 Le 18<sup>e</sup> septembre  
 Le 19<sup>e</sup> septembre  
 Le 20<sup>e</sup> septembre  
 Le 21<sup>e</sup> septembre  
 Le 22<sup>e</sup> septembre  
 Le 23<sup>e</sup> septembre  
 Le 24<sup>e</sup> septembre  
 Le 25<sup>e</sup> septembre  
 Le 26<sup>e</sup> septembre  
 Le 27<sup>e</sup> septembre  
 Le 28<sup>e</sup> septembre  
 Le 29<sup>e</sup> septembre  
 Le 30<sup>e</sup> septembre  
 Le 1<sup>er</sup> octobre  
 Le 2<sup>e</sup> octobre  
 Le 3<sup>e</sup> octobre  
 Le 4<sup>e</sup> octobre  
 Le 5<sup>e</sup> octobre  
 Le 6<sup>e</sup> octobre  
 Le 7<sup>e</sup> octobre  
 Le 8<sup>e</sup> octobre  
 Le 9<sup>e</sup> octobre  
 Le 10<sup>e</sup> octobre  
 Le 11<sup>e</sup> octobre  
 Le 12<sup>e</sup> octobre  
 Le 13<sup>e</sup> octobre  
 Le 14<sup>e</sup> octobre  
 Le 15<sup>e</sup> octobre  
 Le 16<sup>e</sup> octobre  
 Le 17<sup>e</sup> octobre  
 Le 18<sup>e</sup> octobre  
 Le 19<sup>e</sup> octobre  
 Le 20<sup>e</sup> octobre  
 Le 21<sup>e</sup> octobre  
 Le 22<sup>e</sup> octobre  
 Le 23<sup>e</sup> octobre  
 Le 24<sup>e</sup> octobre  
 Le 25<sup>e</sup> octobre  
 Le 26<sup>e</sup> octobre  
 Le 27<sup>e</sup> octobre  
 Le 28<sup>e</sup> octobre  
 Le 29<sup>e</sup> octobre  
 Le 30<sup>e</sup> octobre  
 Le 31<sup>e</sup> octobre  
 Le 1<sup>er</sup> novembre  
 Le 2<sup>e</sup> novembre  
 Le 3<sup>e</sup> novembre  
 Le 4<sup>e</sup> novembre  
 Le 5<sup>e</sup> novembre  
 Le 6<sup>e</sup> novembre  
 Le 7<sup>e</sup> novembre  
 Le 8<sup>e</sup> novembre  
 Le 9<sup>e</sup> novembre  
 Le 10<sup>e</sup> novembre  
 Le 11<sup>e</sup> novembre  
 Le 12<sup>e</sup> novembre  
 Le 13<sup>e</sup> novembre  
 Le 14<sup>e</sup> novembre  
 Le 15<sup>e</sup> novembre  
 Le 16<sup>e</sup> novembre  
 Le 17<sup>e</sup> novembre  
 Le 18<sup>e</sup> novembre  
 Le 19<sup>e</sup> novembre  
 Le 20<sup>e</sup> novembre  
 Le 21<sup>e</sup> novembre  
 Le 22<sup>e</sup> novembre  
 Le 23<sup>e</sup> novembre  
 Le 24<sup>e</sup> novembre  
 Le 25<sup>e</sup> novembre  
 Le 26<sup>e</sup> novembre  
 Le 27<sup>e</sup> novembre  
 Le 28<sup>e</sup> novembre  
 Le 29<sup>e</sup> novembre  
 Le 30<sup>e</sup> novembre  
 Le 1<sup>er</sup> décembre  
 Le 2<sup>e</sup> décembre  
 Le 3<sup>e</sup> décembre  
 Le 4<sup>e</sup> décembre  
 Le 5<sup>e</sup> décembre  
 Le 6<sup>e</sup> décembre  
 Le 7<sup>e</sup> décembre  
 Le 8<sup>e</sup> décembre  
 Le 9<sup>e</sup> décembre  
 Le 10<sup>e</sup> décembre  
 Le 11<sup>e</sup> décembre  
 Le 12<sup>e</sup> décembre  
 Le 13<sup>e</sup> décembre  
 Le 14<sup>e</sup> décembre  
 Le 15<sup>e</sup> décembre  
 Le 16<sup>e</sup> décembre  
 Le 17<sup>e</sup> décembre  
 Le 18<sup>e</sup> décembre  
 Le 19<sup>e</sup> décembre  
 Le 20<sup>e</sup> décembre  
 Le 21<sup>e</sup> décembre  
 Le 22<sup>e</sup> décembre  
 Le 23<sup>e</sup> décembre  
 Le 24<sup>e</sup> décembre  
 Le 25<sup>e</sup> décembre  
 Le 26<sup>e</sup> décembre  
 Le 27<sup>e</sup> décembre  
 Le 28<sup>e</sup> décembre  
 Le 29<sup>e</sup> décembre  
 Le 30<sup>e</sup> décembre  
 Le 31<sup>e</sup> décembre

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Louis Le Roux  
 qui a procédé à l'installation de M. M. Mahi Jean et Jules René  
 membres nouvellement élus du conseil municipal.

Le plus âgé des membres du conseil, a pris  
 ensuite la présidence.  
 Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Jean Mahi  
 Election d'un 2<sup>e</sup> adjoint  
 4<sup>e</sup> tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et  
 78 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au  
 scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection  
 d'un adjoint.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis  
 parmi au Président son bulletin de vote écrit sur papier  
 blanc

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
dichués: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	19
Majorité absolue	10

ont obtenu  
 M. M. Racon Louis neuf voix. 9.  
 Fumtoux René trois voix. 3.  
 Mahi Jean deux voix. 2.  
 Le Corre Jérôme quatre voix. 4.  
 Kerquival Laurent une voix. 1.  
 Personne n'ayant obtenu la majorité absolue il a été  
 ensuite procédé à un second tour de scrutin.

2<sup>e</sup> tour de scrutin:

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
dichués: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1

Le 10 août, le vingt cinq août, à huit heures  
 Le conseil municipal de la commune d'Équeux fabrique est  
 tenu ordinairement de ses séances sur la commune  
 adressés par le Maire, conformément  
 de la loi du 5 avril 1884.  
 M. M. les conseillers municipaux  
 12. Le Guillou François  
 13. Calayon Vincent  
 14. Corbant Yves  
 15. Logez René  
 16. Fumtoux Mathias  
 17. Kerquival Laurent P  
 18. Fumtoux René  
 19. Robert René  
 Le Corral Yves se sont

Reste pour le nombre de suffrages exprimés.

19.  
10

Majorité absolue

ont obtenu M. M.

Bacon Louis

vingt voix

11

Toussaint René

quatre voix

11

Le Corre Henri

quatre voix

11

M. Bacon Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu.

Yves Salvin Gator

Le D<sup>e</sup> Le Goff

André F. Cois

Toussaint René

Le Bern

Bacon

Toussaint

Salaspen Vincent

Louise

Henri

Le Corre

Kergourlay

Le Bacon

Mahe

Le P<sup>e</sup>

Le Coust

### Yvelin

Le 17 septembre, à sept heures du matin, M. Louis Bacon, maire de la commune d'Erqui-Jabrie, a procédé à l'installation de M<sup>lle</sup> Maure, dans la qualité d'institutrice stagiaire, à l'école communale des filles du bourd. De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, qu'elle a signé avec nous après lecture.

L'Institutrice

Le Maire

Maure

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Jabrie est convoqué en session extraordinaire, pour le dimanche 17 septembre, à sept heures du matin.

Erqui-Jabrie le 17 septembre 1907.

Le Maire

Le 17 septembre, le conseil municipal de la commune d'Erqui-Jabrie est convoqué en session extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Louis Le Coust, maire.

Erqui-Jabrie  
Mairie

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ENERGIE, NE PAS CHARGER LE COMPTEUR

LOT# EMC05201810754





Le conseil municipal de la commune d'Équi: Sabré est  
convocqué pour le dimanche 24 novembre courant, à 8 heures  
du matin pour la session ordinaire du dit mois.  
Équi: Sabré le 10 9<sup>e</sup> 1907.  
Le Maire.

L'an mil neuf cent sept, le vingt quatre novembre, à huit  
heures du matin, le conseil municipal de la commune d'Équi:  
Sabré s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de M<sup>r</sup> Louis Le Roux Maire.

Étaient présents M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Roux Louis Maire, Hervé  
L. Goff et Louis Bacon adjoints; Mahé Jean Joseph,  
Guehen Louis, Salain Yves, Vincent Calvez, Jean  
L. Berre, Hervé Le Corre, François Nédelec,  
François Guillou, Laurent Heryoulay, Jean-  
Baptiste Mahé; Yves Cyrant

Absents M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Le Be; Feunteun Mathias, Feunteun René; Loach,  
Charuel, Bacon Joseph, Picher René.

Monsieur Jean-Baptiste Mahé est élu secrétaire.

Pour se conformer à la loi; le conseil procède  
à la nomination de vingt propriétaires fonciers  
pour former la liste des répartiteurs pour l'année  
1908, M<sup>r</sup> M<sup>r</sup>; Le Menn Hervé, Rannou Jean,  
Péron Jean, Le Roux Mathias, Le Goff Hervé,  
Feunteun René, Guillamet Pierre, Briand Yves,  
Maguer Jean Louis, Bacon Joseph; x Jean-Baptiste  
Mahé, Louis Nédelec, François Laurent, Guehen  
Jerôme, Alain Feunteun, Jean Guenné, René  
Sizouarn, Jean Guéau, Jean Pierre Guéa;  
Jean Louis Ploch

Le Maire donne connaissance au conseil des secours  
donnés aux réservistes et territoriaux nécessaires  
de la commune qui ont accomplis une période

d'instruction en 1907; savoir:

Cajen Francois, 13 jours.	6
Hingidy Herve idem	8
Guellen Jean Rene idem	8
Le Berre Jean idem	10
Huitric Jean Louis idem	6
Guénadou Jean idem	8
Lamandi Francois 28 jours	10
Thomas Jean Marie idem	10
Calloch Michel idem	10
Perrot Francois idem	10
Béges Alain idem	10
Lamandi Jean idem	10
Total	
	106

Le Conseil après avoir délibéré approuvé les attributions faites par M<sup>r</sup> Le Maire M<sup>r</sup> Le Maire donne connaissance au conseil; des demandes d'assistance formées par les vieillards infirmes et incurables; le conseil après avoir délibéré admet l'assistance accordée aux vieillards ~~et~~ infirmes <sup>et incurables</sup> ci-dessus, les taxes d'allocations mensuelles.

Calloch Michel; infirme; Le Goué Marie Jeanne, vieillard; Ferey Alain vieillard, Cathalem Guilla infirme, Coustans Herve infirme; Calloch Alain vieillard;

A Le Conseil municipal demande. La commune avait fait cette année de grosses réparations, aux écluses communales ~~et~~ devant ainsi grever fortement son budget; prie la commission départementale de vouloir bien de lui venir en aide dans la mesure du possible.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la lettre de M<sup>r</sup> Le Préfet du Finistère en date du 9 septembre 1907 décide concernant l'achat d'un presse-lettres décide l'achat, et prie





Le point qu'une partie de ce mur a dû être auver en  
pour éviter empêcher son écroulement.

C. Que la toiture complète est en très mauvais état.

D. Que par suite de ce qui précède et en raison de la  
situation même du Bourg d'Éque-Pabère la location  
de ce dit immeuble du presbytère est rendue fort difficile.

Accepte la proposition de location qui lui est faite par  
Monsieur l'abbé Le Bibay recteur de la dite Commune  
d'Éque-Pabère; pour le prix annuel de 85<sup>fr</sup>; cette  
location comprenant la maison d'habitation et ses  
dépendances, consistant en Crèche, grange, réduits, petit  
jardin, tels qu'ils se maintiennent et comportent sans  
aucune exception ni réserve.

Etant bien spécifié que Monsieur Le Bibay Conserve  
à sa charge tous frais de réparations ordinaires, d'entretien  
et contributions, et s'engage à ne rendre nullement  
exigibles de la Commune les grosses réparations pouvant  
survenir sauf naturellement le cas de force majeure, comme  
de l'écroulement éventuel d'un mur ou d'une toiture,  
malgré un aussi bon entretien que possible.

En conséquence le Conseil municipal prie respectueuse-  
ment Monsieur le Préfet de l'Empire de vouloir bien  
ratifier le dit prix de location.

Le Maire présente au conseil, la liste des jeunes gens de la  
Commune 190<sup>fr</sup>, réclamant l'allocation journalière de 2<sup>fr</sup> 75<sup>fr</sup>.  
Comme soutiens indispensables de familles.

1. L. Gars Michel, fils de veuve.
2. Berche Jean Yves, veuve de veuve.
3. Bernier Frédéric Jean, fils de veuve.
4. Bourlignou Tiersi M<sup>re</sup>, veuve de veuve.
5. Guiffan Jean François M<sup>re</sup>, fils de veuve.

Le Conseil après avoir délibéré donne un  
avis favorable aux cinq jeunes gens précités.

Le conseil accorde l'amitié aux vieillards  
 dénommés ci-dessous.

- 1° Tatonnier Marie Anne, 77 ans.
- 2° Rannou Jeanne 77 ans.
- 3° Le Berré Alain, 77 ans.
- 4° P. Guillou M<sup>lle</sup> Yvonne 72 ans.
- 5° Le Bras Mathias 73 ans.

A Le Maire fait part au conseil des plaintes à lui soumise  
 par plusieurs personnes du quartier de Testouan, ayant leur enfant  
 à l'école du dit hameau; plaintes relatives au déplacement  
 de Monsieur Godet, instituteur au dit lieu, qui est loin de  
 satisfaire à toutes les obligations d'éducateur.

Le Conseil considérant que les plaintes répétées des  
 parents sont fondées, que Monsieur Godet s'écarte de  
 règles de la société et que ses mauvaises habitudes entraînent  
 des absences de classe contraires aux principes fondamentaux  
 de l'instruction obligatoire.

Tenant acte des plaintes motivées des parents  
 demande le déplacement de Monsieur Godet.

B. Le Maire donne connaissance au conseil des 400<sup>fr</sup> votés en mai 1907 au budget  
 additionnel, pour entretien et réparation des chemins ruraux. Le conseil après  
 en avoir délibéré décide de répartir la dite somme sur les chemins  
 ruraux suivants, savoir :

- 1° 150<sup>fr</sup> sur le chemin de Hérit blanc, du moulin de Penmarc'h à Pont...
- 2° 175<sup>fr</sup> sur le chemin partant de Kerdéot, jusqu'à Kergaradec.
- 3° 75<sup>fr</sup> sur le chemin allant du hameau jusqu'à Kergaradec.

Les conseillers municipaux.

Maire: M. Le Goff  
 L'adjoint: M. Le Goff  
 Le 1<sup>er</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 2<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 3<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 4<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 5<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 6<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 7<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 8<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 9<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 10<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff  
 Le 11<sup>e</sup> adjoint: M. Le Goff





la plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la parole  
 M. Mahé Jean  
 Election du Maire. (1. tour de scrutin)  
 avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de  
 mis le conseil à procéder au scrutin secret et a  
 suffrages à l'élection d'un maire. Chaque conseiller  
 a remis fermé au Président son bulletin de vote  
 Le dépouillement du vote a donné les résultats  
 suivants:  
 Trouvés dans l'urne... 21  
 ne contenant pas une désignation suffisante ou dans  
 ne fait connaître... 0  
 suffrages exprimés... 21  
 Le Roux Louis 19. Le Goff 1, quelq  
 n'ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé  
 du premier adjoint 1. tour de scrutin.  
 dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Louis  
 l'élection du premier adjoint.  
 scrutin a donné les résultats suivants:  
 Trouvés dans l'urne... 21  
 M. Le Goff Hervé... 19  
 Mahé Jean... 1  
 Feunteun René... 1  
 ayant obtenu la majorité absolue a  
 été proclamé.  
 Le Goff Hervé  
 Le Roux Louis  
 Feunteun René  
 Nédelec François  
 Laurent Jacques  
 Mahé Jean 9.  
 Nédelec Louis  
 Mahé Jean m.  
 Bacon Yves  
 Le Goff Joseph  
 Le Berre Jean

majorité absolue  
 ont obtenu M. M. Mahé Jean 6. Mahé Jean, Gump... 12.  
 René H. Laurent Jacques 3. Nédelec F. 1, Nédelec Louis 1.  
 Personne n'ayant obtenu la majorité absolue, il a ensuite été  
 procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les  
 résultats suivants.  
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.  
 Bulletin blanc ou nul... 21  
 reste pour le nombre de suffrages exprimés... 0  
 majorité absolue... 21  
 ont obtenu M. M. Feunteun René 13 voix, Nédelec  
 Louis, 6 voix, Laurent Jacques 1. Mahé Jean 1.  
 M. Feunteun René ayant obtenu le nécessaire,  
 a été proclamé 2. adjoint au maire. Le Roux  
 Louis  
 Yaouanc Hervé Guéhen  
 Le Goff Hervé  
 Laurent Jacques Feunteun René Le Berre Jean  
 Feunteun René  
 Yaouanc Hervé Guéhen  
 Le Goff Hervé  
 Nédelec François  
 Laurent Jacques  
 Mahé Jean  
 Nédelec Louis  
 Mahé Jean m.  
 Bacon Yves  
 Le Goff Joseph  
 Le Berre Jean

Election Senatoriale. Le Goff Joseph  
 Procès-verbal de l'élection de 6 délégués et de 2 suppléants.  
 L'an mil neuf cent huit, le dix sept mai, à onze heures du matin, le conseil  
 municipal de la commune d'Esqui Sabévi s'est réuni au lieu ordinaire  
 de ses séances sous la présidence de M. Louis Le Roux, Maire.  
 Etaient présents M. M. les conseillers municipaux:  
 Le Roux Louis 12  
 Le Goff Hervé 13  
 Feunteun René 14  
 Nédelec François 15  
 Laurent Jacques 16  
 Mahé Jean 17  
 Nédelec Louis 18  
 Mahé Jean m. 19  
 Bacon Yves 20  
 Le Goff Joseph 21  
 Le Berre Jean  
 Talayer Vincent  
 Kergourlay Laurent  
 Gellou François  
 Yaouanc Hervé  
 Quelven Louis  
 Feunteun Mathias  
 Briant Yves  
 Charrel Yves  
 Talayer Yves  
 Le Roux Michel  
 Absents M. M. Vincent

Le conseil a élu pour secrétaire M. Jean Mahé.  
 Le Président a donné lecture des articles transcrits ci-contre de la loi  
 organique du 2 août 1875 sur les sections des sénateurs, modifiée par la loi du  
 19 décembre 1884. Le décret du 3 mai 1887 convoquant les conseils municipaux  
 à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection  
 sénatoriale qui doit avoir lieu le 31 juin dans le département. De l'article  
 § 3. de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1887  
 visés dans le décret de convocation.

Election des délégués. (1. tour de scrutin.)

Il a ensuite invité le conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret et à la majorité  
 absolue des suffrages à l'élection de 6 délégués. Chaque conseiller municipal  
 à l'appel de son nom a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier  
 blanc. Le scrutin du vote a commencé à dix heures, il a donné les résultats ci-après.  
 Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne 21  
 ci-dessus bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation ou dans lesquels les votes n'ont  
 fait connaître 0

Résumé pour le nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	12
ont obtenu: 1. M. Le Roux Louis	20 voix
M. Goff Hervé	15
Ferrière René	17
Mahé Jean, quiniper	15
Médelle François	10
Kergourlay	6
M. Berth Jean	8
Guillou	5
Mahé Jean, meyen lez	5
Médelle Louis	3
Laurent Jacques	3
Le Roux Michel	3
Quelven Louis	1
Bohays Vincent	2
Jatanni Jean	1
	1

1887  
 Archives  
 de la  
 commune

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE

LOT#-EMC05201610754





1  
+  
Séance du 12 juin 1908.

En mil neuf cent huit, le douze juin à deux heures du soir, le conseil municipal de la commune d'Égreville s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session ordinaire de mai, sous la présidence de Monsieur Louis Le Roux, maire. Étaient présents M. M. Le Goff Hervé, Leunteun Mathias, Médée Louis, Léviant Yves, Guillou François, Jaouanc Hervé, Le Roux Louis, Le Roux Michel, Quelven Louis, Médée François, Mahé Jean, Kerquelay Laurent, Laurent Jacques, et Louis Le Roux maire. Absents M. M. Baruel, Lécé, Le Corre, Mahé Jean, Le Berre, Salain, Le Goff. M. Mahé Jean élu secrétaire.

M. le Maire soumet au conseil la demande formée par le sieur Hocaër Jean Michel consistant de la somme 1907, inscrite au tableau de recensement communal au n° 20, en vue d'obtenir une allocation journalière de 077<sup>5</sup>/<sub>100</sub> pendant ses deux années de présence sous les drapeaux, comme étant le seul soutien de sa famille. Le conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à sa demande.

Le conseil après avoir pris connaissance des diverses demandes faites par les indigents infirmes et incurables de la commune accorde l'allocation mensuelle sur des sommes ci-dessous.

1<sup>re</sup> Jermée Anna, vieillard, 78 ans, domicilié à Pont Allen, un j. de sa. le 12/10/1885.  
2<sup>o</sup> Le Ham, Marie Catherine, incurable, 63 ans, domicilié à Pont Allen.

Le conseil a vu le rapport de M. le Maire vu la loi de l'année 1884, vu les ordonnances et instructions ministérielles sur la comptabilité des communes et notamment celles des 27 avril 1884, 10 août 1884 et 11 mai 1884. Après s'être fait présenter le budget de 1907 et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par l'administrateur chargé de l'ordonnement des dépenses, le compte d'administration de l'exercice 1907, accompagné de l'état de situation des revenus municipaux

ainsi que l'état des ressources à payer reportées sur l'exercice 1908, procédant au règlement définitif du budget de 1907, propose de fixer, ainsi qu'il suit, les recettes et les dépenses de cet exercice, savoir: « Recettes »  
Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires de l'exercice 1907, évaluées, le budget à 8719. 90, ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recevoir à la somme de 8773. 72, ce laquelle somme il faut déduire celle de 45. 40. savoir: Pour non-valeurs justifiées compte du receveur: 45. 40. au moyen de quoi la recette propre à l'exercice 1907 demeure définitivement fixée à la somme de 8558. 32

« Dépenses » Les dépenses excédentes au budget de 1907 s'élevent à 803. 30. il y a eu d'y ajoutées celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice: 3698. 09.  
Total des dépenses présumées 4473. 39.

Sur cette somme il faut déduire celle de 2998. 16, savoir:  
1° Crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses: 1181. 73.  
2° Dépenses faites mais non ordonnées avant le 1<sup>er</sup> mars 1908 et reportées sur le budget supplémentaire de 1908, Section 1<sup>re</sup>: 1816. 43.  
Somme égale 2998. 16.

En retranchant des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice sont définitivement fixées à 8735. 23.

Les recettes de toute nature étant de 8558. 32  
Les dépenses de 8735. 23.  
L'excédent de dépenses s'élève à la somme de 176. 91

Le résultat des exercices précédents se soldant par un excédent de recette de 3338. 07; il y a lieu de porter un reliquat total définitif de 3161. 10 en tête des recettes du budget supplémentaire de l'exercice 1908.  
Toutes les opérations de l'exercice 1907 sont déclarées définitivement closes et les crédits inscrits au budget de cet exercice annulés, sauf approbation par M. le Préfet de la présente délibération.

Le conseil considérant qu'il résulte du projet de budget pour l'année 1909 que les recettes ordinaires du dit exercice s'élèvent à la somme de 6897. 40. Considérant que les crédits proposés pour les recettes ordinaires dudit exercice s'élèvent à 7329. 20 formant un excédent

M. le Préfet  
M. le Secrétaire

LE PRÉFET DE LA SEINE  
M. le Secrétaire

LOT# EMC05201810754

30

a payer reportés sur l'exercice 1908; Procéda  
 Budget de 1907, propose de financer, ainsi qu'il  
 de dit exercice, savoir: « Recettes »  
 qu'extraordinaires de l'exercice 1907, évaluées  
 ont dû s'élever depuis les titres définitifs  
 comme de 8173.72, la laquelle somme il  
 se. savoir: Pour une valeur justifiée  
 au moyen de quoi la recette propre  
 définitivement fixée à la somme de 8558.  
 au budget de 1907 s'élevait  
 y ajoutée celle qui ont été l'objet de  
 dans le cours de l'exercice: 3697.09.  
 11733.39.  
 de cette de 2997.15, savoir:  
 crédits restés sans emploi comme excé  
 1131.73.  
 ordonnances avant le 1<sup>er</sup> mars 1908 et  
 lementaire de 1908, Section 1<sup>re</sup>: 1116.43.  
 ci-dessus, les dépenses de l'exercice sont  
 11.33.  
 ture étant de 811.32  
 873.73.  
 s'élève à la somme de 176.91  
 s'élève se soldant par un excédent de recette  
 de porter un reliquat total définitif de 816  
 et supplémentaires de l'exercice 1908.  
 exercice 1907 sont déboursés définitivement  
 Budget de cet exercice annulés, sauf approu  
 la présente délibération.  
 considérant qu'il résulte du projet de budget  
 ordonnances du dit exercice s'élevait à la  
 considérant que les crédits proposés pour les  
 s'élevait à 7339.90 formant un excé

de dépenses de 924.80. Considérant que les dépenses proposées ne peuvent être  
 prévues et que la commune ne peut y pourvoir qu'en obtenant l'autorisation  
 de s'imposer extraordinairement jusqu'à concurrence d'une somme égale au  
 déficit du budget de 1909.

vote l'imposition qui figure au tableau de la page suivante: Et dans le  
 cas où les chiffres portés aux budgets additionnel de 1908 ou primitif de  
 1909 subiraient des changements lors de leur règlement, M. le Préfet  
 s'autorise à élever ou à abaisser en conséquence le taux des impositions  
 ci-dessus, afin que le service de la commune ne reste dans un aucun cas  
 en souffrance.

Impositions spéciales pour dépenses ordinaires:  
 Le Conseil considérant que les ressources du budget sont insuffisantes  
 pour assurer en 1909, d'une part, le paiement du salaire du garde-champêtre  
 et d'autre part, la part contributive de la commune dans les dépenses  
 du service de l'assistance médicale gratuite et du service d'assistance  
 aux vieillards aux infirmes et aux incurables; vote les impositions spéciales  
 qui figurent ci-après:

Imposition de 9 centimes et 9 dixièmes de centimes, pour insuffisance  
 de revenus en 1909.

Le conseil municipal vu le compte rendu par le sieur  
 Lévassieur, receveur municipal de ses recettes et dépenses depuis le 1<sup>er</sup> janvier  
 1908 jusqu'au 30 avril suivant, lequel comprend: 1<sup>o</sup> le rappel du compte finis  
 de l'exercice 1907; 2<sup>o</sup> les recettes et les dépenses faites pendant les quatre  
 premiers mois de l'exercice 1908; 3<sup>o</sup> les recettes et les dépenses concernant les  
 services hors budget. Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1907, établie  
 en regard du compte sus-mentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour  
 ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1908. Vu les pièces  
 justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion de 1907  
 que des opérations complémentaires effectuées en 1908. Vu les budgets primitif et  
 additionnel des recettes et des dépenses présumés de l'exercice 1909, arrêtés par  
 M. le Préfet, et les autorisations spéciales de recette et de dépenses déléguées  
 pendant le dit exercice. Après avoir entendu et approuvé le compte  
 administratif dans lequel M. Lévassieur a exposé les motifs des dépenses  
 par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'état de



Le conseil municipal vote une augmentation de salaire de son portier, au cantonnier quinou René, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1909.

Le conseil municipal a <sup>d'Émile Gabu</sup> émis son avis favorable à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du bureau de bienfaisance de la dite commune.

Le Maire soumet au conseil les demandes d'allocation journalière de 0<sup>fr</sup> 75<sup>c</sup> faites par les territoriaux suivants:

- 1<sup>o</sup> Émile Jean Michel de la classe 1892.
- 2<sup>o</sup> Péard Guillaume, de la classe 1893.
- 3<sup>o</sup> Le Moigne Hervé Louis, de la classe 1892.

Le conseil après avoir constaté leur état d'indigence, a émis un avis favorable à leurs demandes.

Le conseil donne un avis favorable également aux réserves désignées ci-dessous en vue d'obtenir l'allocation journalière pendant leur période,

- Émile Jean, de la classe 1892. (période de 13 jours).
- Le Corre Laurent de la classe 1901. (période de 28 jours).
- Prou Pierre Jean, de la classe 1903. (période de 28 jours).
- Stromou Coentm Marie, classe 1896. (période de 9 jours).
- Gall Guillaume, classe 1892. (période de 9 jours).
- Le Corre Yves, classe 1903. (période de 28 jours).

---

[ ]

Le quatorze septembre à huit heures du matin, nous Louis Le Raux, maire de la commune d'Erqui-Gabu avons procédé à l'installation de M. Tréguier en qualité d'inspecteur stagiaire à l'école communale des garçons du cours et foi de quoi il a signé avec nous le présent procès-verbal.

Le Maire

Tréguier

# Séance du 23 août 1907.

Le conseil municipal de la commune d'Erqui-Gabriel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la session - du dit mois, sous la présidence de M. Louis Le Roux, Maire.

Étaient présents M. M. Kergourlay Laurent, Médélec François, Quélé Louis, Yaouancq Hervé, Talayon Vincent, Le Berre Jean, Fumsteun René, Le Roux Louis, Le Goff Hervé, Salamin Yves, Le Goff Joseph, Terran Mahé Jean, Médélec Louis, Bacon Yves, Guillou François, Charuel Yves, Nape Jean, Le Roux Louis, Maire.

Absents M. M. Fumsteun Mathias, Laurent Jacques.

M. Charuel Yves est élu secrétaire.

- 1° Le conseil nomme pour la révision des listes des électeurs communaux, M. M. Le Goff Hervé et Louis Médélec.
- 2° Le conseil désigne ensuite pour la révision de la liste électorale en 1909, M. Kergourlay Laurent, et membres de la commission des réclamations M. M. Hervé Yaouancq et Talayon Vincent.
- 3° Le conseil municipal accorde l'allocation mensuelle au vieil homme ci-dessous, comme remplissant les conditions prévues par la loi du 14 juillet 1905.

1° Eray Jacques, vieillard, né le 28 juillet 1829 à Elliant.

*(Signature)*

*(Signature)*  
Maire

Ymaël Le Dé

Yves François  
Yaouancq Hervé  
Talayon Vincent  
Fumsteun René  
L. Nape

*(Signature)*  
Bacon Yves

*(Signature)*  
Le Goff  
Kergourlay

Le Maire soumet au conseil une demande formée par le conseil  
Municipal de la Commune, agissant de la Classe 1906. en vue l'obtention  
l'allocation journalière de 0<sup>fr</sup> 7<sup>cs</sup> pendant sa présence sous les drapeaux  
comme étant l'unique soutien de famille; Le Conseil après en  
avoir délibéré donne un avis favorable à sa demande.

Séance ordinaire de novembre 1906.

L'an mil neuf cent huit, le quinze novembre à huit  
heures du matin le conseil municipal de la Commune d'Erzy  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la  
tenue de la session de novembre sous la présidence de M.  
Louis Le Roux Maire.

Étaient présents M. M. Jean Mahé, Le Goff Hervé, Kergourlay  
Laurent, Le Guillou François, Jean Mahé, Laurent Jacques, Talpou  
Vincent, Feunteun Mathias, Bacon Yves, Médelle Louis, Le Roux  
Michel, Talami Yves, Léviant Yves, et Le Roux Louis, maire.

Absents M. M. Charuel, Médelle François, Quelven, Le Perre, Jacques  
Feunteun René, Le Be,

M. Médelle Louis est élu secrétaire.

Pour se conformer à la loi le conseil procède à la nomination  
de 20 propriétaires fonciers pour former la liste des répartiteurs pour  
l'année 1909. savoir: Le Merm Hervé, Le Goff Hervé, Guillaume  
Perré, Bacon Joseph, Jean Baptiste Mahé, Louis Médelle, Laurent  
François, Feunteun Alan, Jean Quéard, Quéré Jean Pierre, Laurent  
Pierre, Baou dal Jean, Kergourlay Toussaint, Kergourlay Laurent,  
Quelven Louis, Herbin Jean René, Jorcurol Alan, Louis  
Le Roux, Le Bitan Louis, Le Biban Louis Alan.

Le Maire soumet au conseil les demandes ci-après concernant  
les jeunes gens qui veulent obtenir l'allocation journalière de  
0<sup>fr</sup> 7<sup>cs</sup> pendant leur présence sous les drapeaux; savoir:  
1<sup>er</sup> Cozie Jean mari, au service, classe 1906.  
2<sup>o</sup> Hérouy Jean, au service, classe 1906.

- 3: Gonard Jean mari, Janv 1908.
- 4: Le Meur Gilles Perri m<sup>r</sup>, Janv 1908.
- 5: Bernard Perri Francois, Janv 1908.
- 6: Guyader Jean Francois, Janv 1908.
- 7: Le Corre Perri Louis Mari, Janv 1908.
- 8: Dac' Henri Mari, Janv 1908.

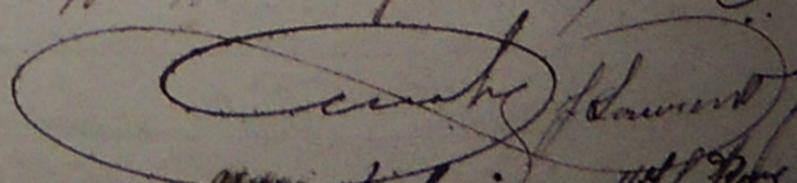
Le Conseil après un ~~avertissement~~ délibéré donne un avis favorable à toutes ces demandes.

Le Conseil accorde l'allocation mensuelle aux vieillards dénommés ci-dessous :

- 1: Ligeour m<sup>r</sup> Francois,
- 2: Conan Jean Louis,
- 3: Domagat m<sup>r</sup> Jeanm
- 4: Lignour Jeanm
- 5: Le Gall Michel,
- 6: Le Moigne Francois,
- 7: Maniche m<sup>r</sup> Anne Estland,
- 8: Lagader Mari Anne, Odet.

Le conseil prie Monsieur le Préfet de Brest de bien vouloir autoriser à employer la somme de cent francs votée en mai dernier pour réparations de la mairie <sup>qui n'est utilisée que pour une a destination</sup>; pour aider au paiement de l'annuité ardue de 300<sup>fr</sup> votés à cet effet sont insuffisants pour couvrir les dépenses, s'élevant à 327<sup>fr</sup>.

Le conseil municipal fait connaître à Monsieur le Préfet qu'une somme de 200<sup>fr</sup> a été votée au budget additionnel de 1908 pour réparations de la mairie. Considérant que la mairie nécessite aucune réparation, prie Monsieur le Préfet de vouloir bien autoriser à employer une partie de la dite somme pour aider au paiement de l'annuité ardue dont la somme de 200<sup>fr</sup> votée à cet effet est insuffisante pour couvrir les dépenses.

  
 Le Maire  
 Baco, m<sup>r</sup> Michel M<sup>r</sup> K...  
 Kergrist-Blanch Le Goff  
 Dubouyer Vincent  
 Le Goff  
 Le Goff  
 Le Goff

L'an mil neuf cent neuf, le onze janvier, à huit heures du  
matin, nous Louis Le Roux, maire de la commune d'Équeux, j'ai  
procédé à l'installation de M. Le Borgne dans les  
fonctions d'instituteur stagiaire provisoire en remplacement  
de M. Tréquant en congé; à l'École communale de garçons  
du Bourg; ce qui a été signé avec nous le présent procès-verbal  
l'instituteur.  
Le Maire.

Le Borgne

Séance ordinaire de février 1909.

L'an mil neuf cent neuf, le vingt un février à huit  
heures du matin le conseil municipal de la commune  
s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de M. Louis Le Roux - Maire.

Étaient présents M. M. Emile René, Louis  
Védèle, Jacques Laurent, Jules Louis, Yves Bacon,  
Étienne Yves, Le Berre Jean, Talayer Vincent, Emile  
Mathias, Le Bé Joseph, Le Guillou François, Charles Yves,  
Le Roux Louis, Yvonnet Hervé, Talain Yves, Mahé Jean,  
Mahé Jean Baptiste

Absents M. M. Le Roux Michel, Védèle François, Le Goff  
Hervé

M. Védèle Louis est élu secrétaire.

M. le Maire donne connaissance au conseil des  
demandes faites par les vieillards, infirmes et incurables  
de la commune en vue d'obtenir l'allocation mensuelle  
le conseil après avoir délibéré accorde le taux  
mensuel de 10<sup>fr</sup> aux vieillards et infirmes séjournant  
dans ci-dessous.

1. Le Louët Hervé né le 14<sup>th</sup> X<sup>th</sup> 1838. à Edern, domicilié à Stang - Kermoyan.
2. Lucas Marie Anne, née le 8 août 1836. à St-Jacques, domiciliée à Eromar.
3. Le Louët Marie Catherine née en cette commune le 2<sup>th</sup> Mars 1834 domiciliée à ...

- 4. quiniou Corentin Etienne né le 27 X<sup>bre</sup> 1841 en cette commune, infirm.
- 5. Guzy Marie Joseph, né le 10 juillet 1862 à Brie; infirm, domicilié à Stang-vieux.
- 6. Campion Marie Louise, née à Brie le 14 février 1839, domiciliée à Kerouppien.
- 7. Vofach Trinoz, Jean infirm, domicilié à Keriganou, né le 17 juillet 1844 à Erges-Saberie.

+ Le maire présente au conseil les demandes d'allocation journalière de 0.75 pendant leur présence sous les drapeaux des jeunes gens désignés ci-dessous.

- 1. Guéri Alain Marie, né le 31 janvier 1888.
- 2. Dupin René Marie, né le 14 mai 1888.
- 3. Héauter Pierre Louis, né le 19 juin 1888.

Le conseil après avoir délibéré émet un avis favorable à leur demande.

+ Le conseil municipal vote la somme de 2.<sup>00</sup> pour complément du contingent pour le service des enfants assistés.

+ Le conseil vote également la somme de 10 francs pour payer un mandat de chauffage pour la nouvelle case des sauteurs du hameau.

Transcription de l'acte

Monsieur le Maire donne lecture de deux lettres de Monsieur le Préfet de Finistère relatives à la translation du cimetière de la commune et à l'indemnité à allouer à M<sup>me</sup> Guéret, institutrice, pour cause d'insuffisance de logement. Le conseil municipal après avoir délibéré a voté à l'unanimité la translation du dit cimetière et comme une commission de 3 membres, pris au sein du conseil pour décider l'emplacement exact et en rechercher un autre au besoin.

A tout le monde vote au principe et l'unanimité  
 pour le vote  
 2/7

Le conseil en considération la demande de M<sup>me</sup> Guéret institutrice et s'occupe de lui donner satisfaction de la somme du possible en lui recherchant un logement plus vaste.

suivent les signatures.

révisé par J. Le Goff.

Mahé  
Furtenberg René  
pour substitution de la Basse  
d'aujourd'hui

Bacon  
Yvonnet H  
Furtenberg Mathias  
Salazar Vincent  
Le Goff  
Yvonnet

Le maire donne connaissance au conseil d'une demande  
à titre de soutien de famille formé par le réserviste  
Le Corre Yves, pour avoir accompli une période d'instruction  
de 28 jours en automne 1900. Le conseil après  
en avoir délibéré attribue la somme de dix francs  
au dit réserviste.

L'an mil neuf cent neuf, le vingt un mai, à une heure de  
soir le conseil municipal de la commune d'Esqui-Gabrie s'est  
réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la tenue de la  
séance ordinaire du dit mois, sous la présidence de M. Le Goff  
le Maire.

Étaient présents MM. Mahé, Furtenberg René, Yvonnet H, Le Goff  
Perrin Jean, Laurent Jacques, Le Goff Henri, Hédouet François, Le Roux Louis,  
Mahé Jean, Girard Yves, Salazar Vincent, Hédouet Louis, Perrin Jean,  
Mathias, Le Guillou François, Salazar Yves.

Absents MM. Charrel Yves, Yvonnet Henri, Le Goff Joseph, Le Roux Michel.

M. Mahé est élu secrétaire.  
Le conseil, vu le compte rendu par M. Le Goff,

N° 1181 en cette commune, infirm  
à Brest, infirm, domicilié à Stary  
le 6 juin 1899, domicilié à Kerouac  
domicilié à Kerouac. en le

ont les demandes d'allocation  
et leur première sous les d.  
de secours.

juin 1897.  
mai 1897.  
juin 1897.  
ont été en un avis favorable

la somme de 2.00 pour coupes  
pour les enfants assistés.  
la somme de 10 francs pour  
pour la nouvelle classe

l'indemnité à attribuer  
pour cause d'insuffisance  
municipal afin d'être  
la translation de la dit  
commission de 3 membres, pris  
l'indemnité rigoureuse

la demande de M. Guenet  
de lui donner satisfaction  
recherchant un logement

de  
1910,  
nom  
son,  
Jouin  
Léon

22

municipal, de ses recettes et dépenses, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1908 jusqu'au 31 décembre de la même année, lequel compte :

- 1<sup>o</sup> Rappel du compte final de l'exercice 1907;
- 2<sup>o</sup> Les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1908;
- 3<sup>o</sup> Les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Tu les détails des opérations finales de l'exercice 1908, établis en regard du compte sus-mentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice, pendant les trois premiers mois de la session de 1909.

Tu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion de 1908 que des opérations effectuées en 1909.

Tu les budgets primitifs et additionnels des recettes et dépenses de l'exercice 1908 arrêtés par M. le Préfet du Ministère et les autorisations spéciales de recettes et des dépenses délivrées dans le dit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. de Mari a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée.

Art. 1<sup>er</sup> Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1908, sauf le règlement et l'apurement par le conseil de Préfecture conformément à l'art. 157 de la loi du 5 avril 1884, le conseil admet les recettes de la gestion de 1908 depuis le 1<sup>er</sup> mai 1908 pour la somme de - - - - -

Les dépenses pour celles de - - - - -	7035. 40
Plus l'incident de la dépense à - - - - -	7370. 75
Et attendu que, par arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de - - - - -	335. 00
Soit le comptable débiteur, sur son compte de la gestion de 1908 de la somme de - - - - -	3592. 01

Art. 2<sup>o</sup> Statuant sur les opérations de l'exercice 1908, sauf le

ATRIENNAI ENROR ARBO ONDE, NE PAS CHANGER LE COMPTABLE

LOT# EMC05201010784



Pour les chemins de grande communication n° 15 et 51 . . . . . 1260.  
 Le conseil vote une somme de 250.<sup>fr</sup> pour réparation des chemins ruraux

- 1° chemin n° 1. Travaux neufs. achèvement des bournets et empierrement - - 78.<sup>fr</sup>
  - 2° chemin n° 6. Indemnité de terrain, acte de vente Bales, terrain acquis par voie d'alignement - 29.<sup>fr</sup>
  - 3° Tous les chemins, dépenses diverses, solde des dépenses d'outils et de pièces, réparations du matériel - 126.<sup>fr</sup>
- total . . . . . 233.<sup>fr</sup>

Le maire donne connaissance au conseil des demandes formées par les conscripts suivants en vue d'obtenir l'allocation journalière pendant leur présence sous les drapeaux, savoir :

- 1° Le Gars Michel, ajourné de la classe 1907.
- 2° Boulligou Pierre Marie, ajourné de la classe 1907.
- 3° Nocar Jean Michel, ajourné de la classe 1907.

Le conseil après en avoir délibéré donne un avis favorable à Le Gars Michel et à Boulligou Pierre Marie. Il donne un avis défavorable à la demande de Nocar Jean Michel.

Le conseil vote une somme de six francs pour le réserviste Le Moigne Henri Jean, classe 1898. pour avoir accompli un période d'instruction de 23 jours du 23 mars ~~1909~~ au 8 avril 1909, au 118.<sup>me</sup> Régiment d'infanterie à Quimper.

Le conseil admet à l'amistance les vieillards dénommés ci-dessous :

- 1° Le Trame M.<sup>re</sup> Jeanne née le 1<sup>er</sup> avril 1839 à Elliant, veillant.
- 2° Henidy Sébastien né à Langolen le 20 avril 1831. veillant.
- 3° Toubgoat J.<sup>re</sup> Louis née à Leuhan le 21 mars 1839, veillant.
- 4° Le Brez Jean René, né à Erg. fabien le 20 mai 1839, veillant.
- 5° Tignour François, né à Prieu le 13 x. 1868. infirm.
- 6° Kérelloy Jéguin, né à Erg. fabien le 27 février 1861, infirm.

Le conseil, après avoir délibéré sur la lettre préfectorale relative à l'extension du réseau téléphonique du département et en avoir délibéré.

Henidy J. donne un avis en vue de prendre en considération la lettre préfectorale. Les frais que le Conseil







Étaient présents M. M. Le Goff Henri, Quéhu Louis, Léviant, Guillemin  
 Fumetun mathias, Médieu Louis, Le Roux Michel, Bawoz Yves, Le  
 Roux Louis, Laurent Jacques.

Absents M. M. Lelié, Médieu F., Yvanne, Le Berre, Talain, Calayon, Mahé, Mahé Jean,  
 Hovuel, Fumetun R. et Kerpoulay Laurent, excusés.  
 M. Médieu Louis élu secrétaire.

Le maire présente au conseil les demandes d'allocation journalière de  
 0.75 formés par les conscripts suivants:

- 1° Le Roux Jean Marie, Sans 1887. Avis favorable
  - 2° Le Gars Michel, Sans 1907. Avis très favorable
- assistance aux vieillards.

- 1° Espery Louis 70 ans. — avis donné à l'année prochaine
- 2° Le Breau Marie Anne, infirm. 68 ans. — avis donné à l'année prochaine
- 3° Guirard Marie Catherine, 70 ans vieillart. — avis donné à l'année prochaine
- 4° Héléu Pierre, infirm. 68 ans. — avis donné à l'année prochaine
- 5° Lezard Pierre, infirm. 70 ans. — avis donné à l'année prochaine.

Le maire présente au conseil l'acte de échange faite par la comm.  
 de Biqui-Subien et M. Van Lermoy consistant de l'alignement du  
 chemin rot. ord. N° 7, dit de la maison d'école.

l'échange du terrain d'une contenance de 9 m<sup>2</sup> cédé à M. Van Lermoy  
 par la commune; la dite Van Lermoy donne le déclin triangulaire  
 de 20 m<sup>2</sup> en rose au plan d'une contenance de 9 m<sup>2</sup>.

Le conseil décide le maire de remplir les formalités d'alignement  
 la valeur du terrain cédé à la commune n'atteignant pas 500 fr.

Le maire soumet au conseil la demande de M. le Curé  
 en vue du classement de la chapelle de St. B. de Verdun  
 parmi les monuments historiques.

Le conseil après avoir délibéré donne un avis  
 favorable de la dite chapelle.

Le Roux M<sup>s</sup>  
 Le Goff Guillemin  
 Bawoz Yves  
 Fumetun R.  
 D. P. Port

Date Eglise: 6/10  
 Patrimoine: Arkas

AVERTISSEMENT: ENERGIE MICRO-ONDES. NE PAS OUVRIRE LE COUVERCLE

LOT#-EMC05201610754



Pour se conformer à la loi, le conseil procède à la nomination de  
vingt propriétaires fonciers pour former la liste des répartiteurs en 1910,  
et dont les noms suivent: Guillaume Perri, Facon Joseph, Le Moun  
Perri, Mahé Jean, Jacques Louis, Laroche Pierre, Laurent François,  
Laurent Alain, Jacques Alain, Nédélec Louis, Bescon René, Jacques Jérôme  
Le Béhan René, Huitié Henri, Jacques Constant, Pillon Alain, Le Rou  
René, Quéré Jean Marie, Le Moigne Guillaume et Nédélec Perri.

les Louis, Coriant, Guille  
souchet, Nacouy Jacques

calayen, Mahé, Mahé Je

d'allocation journalière de

très favorable  
très favorable

opuni à l'anné précédente  
opuni à l'anné précédente  
opuni à l'anné précédente  
opuni à l'anné précédente  
opuni à l'anné précédente

laugé faite par la com  
de l'alignement de  
leste.

prodi à m: l'anné  
le délainé triangula  
de 9m9.

les formalités d'hypothé  
atteignant pas pour  
arde de m: le Pe  
de H. B. de Kerdevot

avis . . . . . au

D. P. G. B. G.